

LAVOIX

*European Patent and Trademark Attorneys
Conseils en Propriété Industrielle
Patentanwälte*

BAROMÈTRE DE LA **Pi**

RÉSULTATS ET ANALYSE **2013**



METHODOLOGIE

Pour la réalisation du questionnaire, son administration et l'analyse des données, LAVOIX a été accompagné par Day One, cabinet de conseil en stratégie indépendant spécialisé dans les études de marché, les baromètres et les benchmarks de directions fonctionnelles dans les entreprises.

Le questionnaire a été mis en ligne à partir du lien www.barometredelapi.com du 11 février au 24 mars 2013. Le questionnaire du Baromètre de la PI a été adressé par email à plus de 800 Responsables PI en France et aux 4000 membres de l'Association Française des Juristes d'Entreprise.

Le questionnaire a été auto-administré en ligne selon la méthodologie CAWI (Computer Assisted Web Interviewing). Les répondants sont tous des Responsables PI d'entreprises ou d'organismes publics. Les réponses sont strictement anonymes. Néanmoins, les répondants souhaitant bénéficier d'un retour personnalisé sur le Baromètre de la PI avaient la possibilité de s'identifier à la fin du questionnaire.

LAVOIX

Fondé en 1898, LAVOIX vient de fêter ses 115 ans d'existence et d'accompagnement des chercheurs, entreprises et institutions dans la protection et la défense de leurs droits de PI.

LAVOIX est présent en France, à Paris, Lyon, Toulouse et Rennes et également en Allemagne à Munich. Aujourd'hui, LAVOIX est un des premiers acteurs entièrement dédié à la PI en Europe.

Avec plus de 200 collaborateurs, professionnels de la PI, dont 80 avocats, conseils en propriété industrielle, ingénieurs et juristes, LAVOIX intervient sur tout type de problématiques liées aux droits de la PI (dépôts pour la constitution des droits, valorisation de portefeuilles, gestion de contentieux, recherches d'antériorités, consultations juridiques, rédaction d'actes sous seing privé, formation, évaluation financière...) aussi bien en marques qu'en brevets, et quel que soit le secteur économique ou technique concerné.

LAVOIX se donne pour mission de répondre aux enjeux :

- De protection des créations et innovations de ses clients,
- De valorisation de droits de PI de ses clients,
- De défense face aux droits des concurrents de ses clients,
- D'optimisation de la stratégie PI de ses clients,
- De surveillance de l'activité PI des concurrents de ses clients.

AFJE

Regroupant près de 4 000 juristes d'entreprise au sein de 1300 entreprises, l'AFJE est la première organisation professionnelle de juristes d'entreprise en France, un réseau structuré et actif en termes de formation, de gestion de carrières et de représentation de la profession auprès des pouvoirs publics.



SOMMAIRE

EDITO AFJE.....	4
EDITO LAVOIX	5
SYNTHESE	6
Profil de la structure des répondants.....	7
Origine des répondants au Baromètre de la PI 2013	7
Taille des entreprises (structures) des répondants au plan mondial	7
Taille des entreprises (structures) des répondants en France	7
Chiffre d'Affaires (CA) en France et au plan mondial de l'entreprise	8
Secteur d'activité de l'entreprise	8
Remarque	8
Profil des répondants.....	9
Fonction occupée	9
Age du répondant	9
Répartition Homme / Femme	10
Formation	10
Expérience dans le poste (toutes entreprises confondues)	10
Nombre d'entreprises fréquentées en tant que professionnel de la PI	11
Domaines de la PI traités	11
Autonomie par rapport à la Direction Juridique pour les questions contractuelles	12
Autonomie par rapport à la Direction Juridique pour la gestion des contentieux	12
Rémunération	12
Niveau global de rémunération brute selon ancienneté	13
Part de variable dans la rémunération	13
Répartition du temps pour un Responsable PI	14
Répartition du temps aujourd'hui selon la fonction du répondant	15
Répartition du temps idéalement selon la fonction du répondant	16
Profil de la Direction de la Propriété Intellectuelle.....	17
Existence d'une Direction de la PI au sein de la structure	17
Regroupement des ingénieurs brevets et juristes marques	17
Rattachement hiérarchique direct de la Fonction PI	18
Niveau dans l'organigramme de l'entreprise	18
Allocation du budget PI	18
Membre d'un organe de gouvernance	19
Organisation & équipe	19
Taille en effectif de l'équipe PI	19
Prévisions d'embauche en 2013	20
Existence d'une cellule «Anti-Contrefaçon»	20
Missions du Responsable PI.....	21
Mission du Responsable PI - Aujourd'hui vs Demain	21
Mission du Responsable PI - Pourcentage d'intériorisation	21
Répartition de la mission aujourd'hui selon la fonction	22
Enjeux du Responsable PI.....	23
Budget	23
Budget total en France	23
Évolution du budget par rapport à A-1	24
Ventilation du budget PI	25
Répartition du budget confié à des prestataires externes (CPI, avocats...)	25
Performance de la Direction PI	26
Système d'évaluation de la Direction de la PI	26
Indicateurs d'évaluation utilisés	26
Indice et ratios de mesure de la performance	26
Perception du rôle stratégique de la PI.....	27
Degré de perception dans l'entreprise du rôle stratégique de la Direction de la PI	27
Focus sur la valorisation des actifs.....	28
Valorisation des actifs PI	28
Existence d'une cellule de valorisation	29
Nombre de chargés de valorisation au sein de la cellule de valorisation	29
Nombre de dossiers de valorisation suivis annuellement	29
Répartition selon le segment de revenus annuels générés par dossier	29
Focus actualité sur le Brevet Unitaire	30
Impact du Brevet Unitaire	30
Évolution des coûts de dépôts	31
Évolution des coûts de contentieux	31
Stratégie envisagée vis-à-vis du Brevet Unitaire	31
Formation sur le Brevet Unitaire	31

La Propriété Intellectuelle est en mutation permanente et les juristes d'entreprise ont besoin de comprendre les tendances actuelles de la pratique et de la profession pour conserver leur département à la pointe du savoir et des pratiques actuelles. Que ce soit en matière de brevet, de marque, de dessin et modèle, de logiciel, de base de données ou de droit d'auteur, la vitesse des évolutions industrielles et juridiques ne donnent pas d'autre choix au praticien que de prendre de temps en temps le pouls du métier.

Les responsables PI des entreprises sont au cœur des actifs immatériels et les juristes internes ont vocation à anticiper et comprendre année après année les nouvelles directions qui s'ouvrent à leur métier. Ainsi, l'actualité de la lutte contre la contrefaçon, celle du dépôt de brevet européen, les suites du rapport sur l'Exception culturelle Acte 2 présentée remis par Pierre Lescore, etc. requièrent une vigilance de chaque instant. L'année 2013 a bien montré le caractère central qu'occupe le débat de la PI dans la stratégie des entreprises, en particulier à l'ère du numérique.

La prise de recul qu'offre le Baromètre de la PI réalisé par LAVOIX avec le support du cabinet Day One est un outil stratégique indéniable qui permet l'auto mesure, de mieux appréhender et de comprendre les enjeux du moment. Cet enrichissement d'idées et d'arguments, offre la possibilité de mieux positionner la direction de la PI de son entreprise et de travailler de manière encore plus dynamique avec les partenaires PI internes et externes à l'entreprise.

Prendre le temps de la comparaison entre pairs est un moment précieux pour un praticien avisé. Cette deuxième édition montre des résultats évolutifs en forme de référent pour les juristes en quête d'excellence.



Philippe COEN

Vice-Président de l'AFJE

Fondateur de la Commission Propriété Intellectuelle & Audiovisuel de l'AFJE

ÉDITO

LAVOIX

Conscient du rôle prédominant des droits de Propriété Intellectuelle (PI) dans le monde actuel, de l'impact de la PI sur la stratégie des entreprises, de l'évolution des missions du Responsable de la PI qui en découle, LAVOIX a lancé, en 2012, la 1^{ère} édition du Baromètre de la PI.

Pour la 2^e année consécutive, en 2013, LAVOIX réalise donc cette grande étude sur les pratiques de la PI conduite sur la base des informations que les spécialistes de la PI acceptent de partager.

Cette étude barométrique annuelle a pour but de donner aux Responsables de la PI des informations et des outils leur permettant d'améliorer la gestion de la PI, mais aussi de valoriser la PI auprès des acteurs de l'entreprise et optimiser les relations avec les parties prenantes tant internes (notamment les directions générales) qu'externes.

La 1^{ère} édition fut riche d'enseignements et a permis d'éclairer les Responsables de la PI sur les pratiques au sein des entreprises françaises en termes de gestion des actifs immatériels notamment.

Cette année, nous avons souhaité améliorer la pertinence des thèmes abordés. A cette fin, un travail de fond a été mené pour clarifier la formulation des questions, mais également apporter plus de précisions dans les choix possibles de réponses.

LAVOIX a également souhaité enrichir le Baromètre de la PI d'une thématique d'actualité, portant naturellement en 2013 sur le Brevet Unitaire et la Juridiction Unifiée du brevet.

Le cadre évoluant progressivement, le Baromètre de la PI évolue également pour fournir une information que nous espérons toujours plus instructive pour les acteurs de la PI.

Enfin, cette année encore, LAVOIX s'est associé à l'AFJE, l'Association Française des Juristes d'Entreprise, notamment pour le recueil des données du Baromètre de la PI.

Vous trouverez donc en parcourant ce document, une analyse des résultats du Baromètre de la PI 2013, des évolutions qui ont pu être identifiées depuis l'édition précédente. Au-delà de ces informations, nous espérons vivement que vous trouverez dans cet outil un élément précieux pour votre développement professionnel.

Le succès de cette 2^e édition du Baromètre de la PI, qui a recueilli plus de 15 % de répondants supplémentaires par rapport à l'année précédente, et les différents retours que nous avons eus durant ces derniers mois, nous conduisent d'ores et déjà à préparer la prochaine édition.

Nous vous donnons donc rendez-vous au début de l'année 2014, pour le lancement du questionnaire, et espérons votre collaboration pour faire de cet outil un moteur du développement de la PI au sein des entreprises.

Dans l'attente, nous vous souhaitons une bonne lecture,



Philippe BLOT
Président
Conseil en Propriété Industrielle



Grégoire GOUSSU
Associé
Avocat

SYNTHÈSE

En 2012, le Baromètre de la PI avait fait ressortir que les Responsables PI faisaient face à un double enjeu (un enjeu de reconnaissance et un enjeu opérationnel). Cette année, ce constat ne peut être que confirmé, voire renforcé, par les résultats de cette étude barométrique.

En effet, l'enjeu de reconnaissance et de compréhension du rôle de la PI est toujours important selon les données analysées dans cette étude. Sensibiliser les décideurs et les opérationnels à la PI, apparaît comme important pour les répondants au Baromètre de la PI 2013, et les notes moyennes attribuées légèrement plus élevées qu'en 2012. D'ailleurs, le temps passé par les Responsables PI sur la communication interne a doublé en un an.

Le cœur de l'activité des Responsables PI est toujours naturellement un enjeu pour les répondants, et la gestion des risques PI de l'entreprise connaît une nette évolution avec une note en 2013 significativement supérieure à celle de 2012. L'enjeu opérationnel est donc lui aussi clairement renforcé.

Cependant, en 2013, nous identifions un nouvel enjeu : l'optimisation des ressources dédiées à la PI et leur alignement sur la stratégie de l'entreprise.

Ce nouvel enjeu se traduit par la nécessité pour les Responsables de la PI d'adapter leur budget, leur effectif et/ou le portefeuille PI à la stratégie de l'entreprise, mais également, en parallèle, d'optimiser la gestion du budget PI dans un contexte économique difficile pour leurs entreprises.

Si la maîtrise des coûts est un enjeu important pour les Responsables PI, le budget de la PI n'a toutefois pas été sacrifié malgré la crise. Ainsi, seules 19,1 % des entreprises ont diminué leur budget. C'est un premier indice que la PI prend une place de plus en plus importante dans la stratégie des entreprises en France.

Ceci est confirmé par le niveau de perception de l'aspect stratégique de la PI par les entreprises. Bien que toujours faible, il est en croissance cette année.

Ainsi, les Responsables PI notent en moyenne ce niveau à 6,5 sur 10. Le seuil de 7, à partir duquel on pourrait le considérer comme une bonne note, n'est pas dépassé, mais il gagne 0,7 point par rapport à la moyenne 2012, ce qui permet de conclure à une évolution significative et positive.

Néanmoins, les 2 principaux enjeux, identifiés en 2012 et toujours présents selon les répondants en 2013, restent le fruit de la situation actuelle de la PI au sein des entreprises : une perception faible du rôle stratégique, comme nous venons de le voir et un faible rattachement au plus haut niveau de l'entreprise, avec seulement 24 % des répondants se déclarant être rattachés directement au «Président / Directeur général», et une faible proportion d'entreprises disposant d'une Direction de la PI en tant que telle (29,7 %).

Ainsi, l'existence d'une Direction de la PI n'a pas non plus évolué significativement entre 2012 et 2013 (l'évolution ne pourra pas se mesurer avant 3 ou 4 vagues du Baromètre de la PI).

Le rattachement direct ne connaît pas de forte évolution par rapport à 2012 comme on pouvait le présager, et lorsqu'elle existe, la Direction de la PI est principalement rattachée à la «Direction Juridique» (47 % des cas) ou à la «Direction technique (R&D, Innovation...)» (34 % des cas).

Enfin, comme en 2012, les répondants souhaiteraient voir leur rôle évoluer vers une activité axée sur l'optimisation de la stratégie PI et l'observation de l'activité de la concurrence.

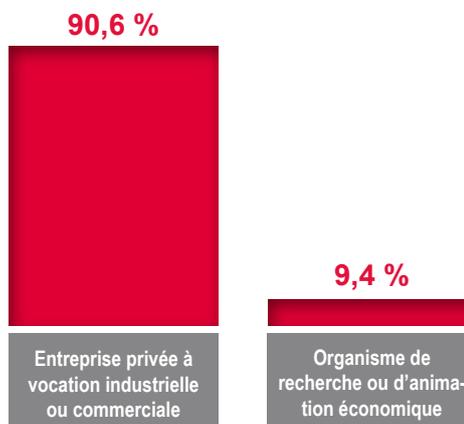
En conclusion, le rôle du Responsable PI, et la perception de ce rôle au sein des entreprises, semblent évoluer doucement vers une activité plus stratégique, soumise aux contraintes de plus en plus fortes de l'entreprise.

RÉSULTATS

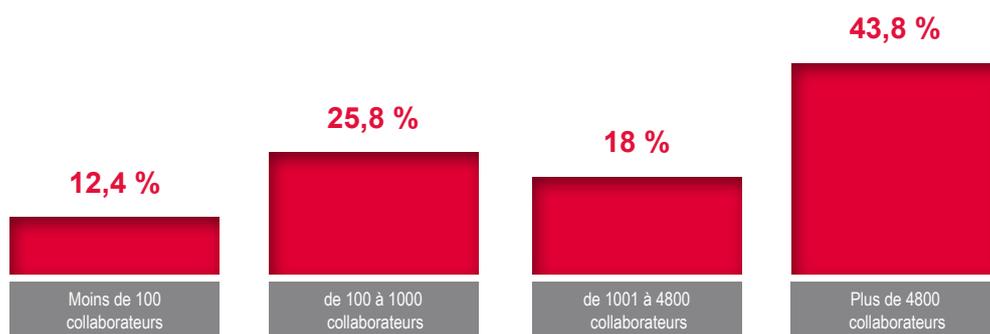
PROFIL DE LA STRUCTURE DES REpondANTS

Origine des répondants au Baromètre de la PI 2013

117 personnes ont répondu au Baromètre de la PI en 2013 (soit 16 % de plus qu'en 2012). Un peu moins de 91 % exercent au sein d'une entreprise privée à vocation industrielle ou commerciale, et 9,4 % au sein d'un organisme de recherche ou d'animation économique. Cette répartition est identique à la répartition de l'échantillon des répondants 2012.

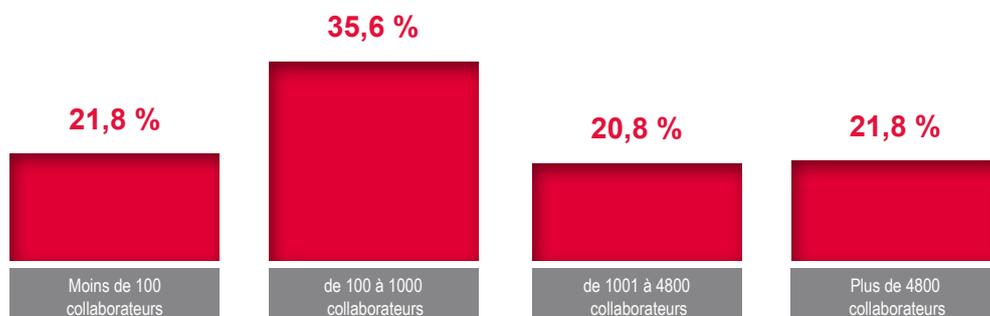


Taille des entreprises (structures) des répondants au plan mondial



Au plan mondial, les structures des répondants ont principalement plus de 4 800 collaborateurs (43,8 %).

Taille des entreprises (structures) des répondants en France



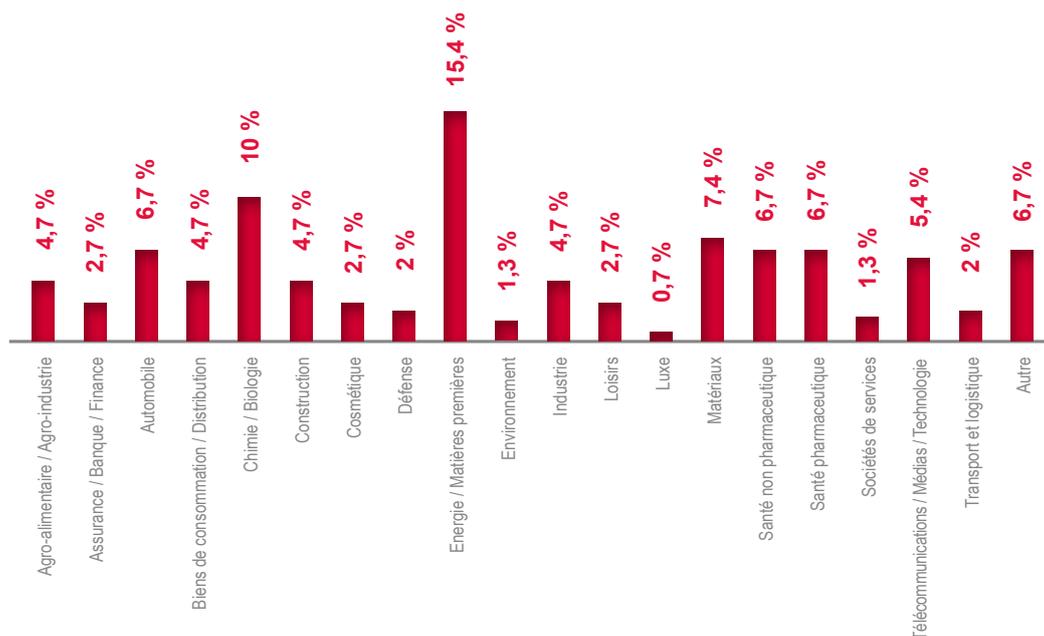
En 2013, les répondants sont majoritairement issus d'entreprises ayant moins de 4 800 collaborateurs en France, avec une forte représentativité des entreprises de 100 à 1 000 collaborateurs.

RÉSULTATS

Chiffre d'Affaires (CA) en France et au plan mondial de l'entreprise

Selon les répondants au Baromètre de la PI 2013, leurs entreprises ont un CA moyen en France de 524,8 millions d'Euros (médiane à 45 millions d'Euros). Le CA moyen au plan mondial s'élève quant à lui à 6,2 milliards d'Euros (médiane à 700 millions d'Euros).

Secteur d'activité de l'entreprise



Comme en 2012, tous les secteurs d'activité sont représentés au sein de l'échantillon des répondants au Baromètre de la PI 2013.

Remarque

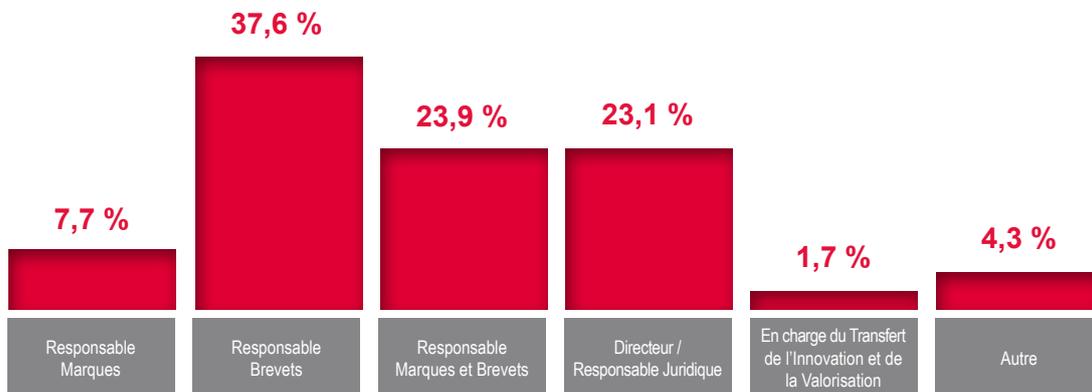
LAVOIX ne disposant pas de population de référence pour apprécier la validité de l'échantillon, et la taille de ce dernier ne permettant pas de réaliser des redressements statistiques nécessaires pour une généralisation des résultats, les résultats qui suivent sont représentatifs à 100 % des répondants et donc de la population de Responsables PI ayant répondu à notre enquête.

Cependant, la spécificité de la profession, l'importance de l'échantillon par rapport au nombre de Responsables PI en France, la variété des entreprises auxquelles appartiennent les répondants (taille et secteur d'activité) et l'expérience de LAVOIX nous permettent de penser que les réponses disposent d'un degré de confiance suffisant pour être exposées et en grande partie généralisées.

Par ailleurs, les caractéristiques de l'échantillon 2013 étant assez proches statistiquement de celles de l'échantillon 2012, les évolutions que l'on pourra observer au niveau des réponses pourront être comparées et analysées statistiquement.

PROFIL DES REpondANTS

Fonction occupée



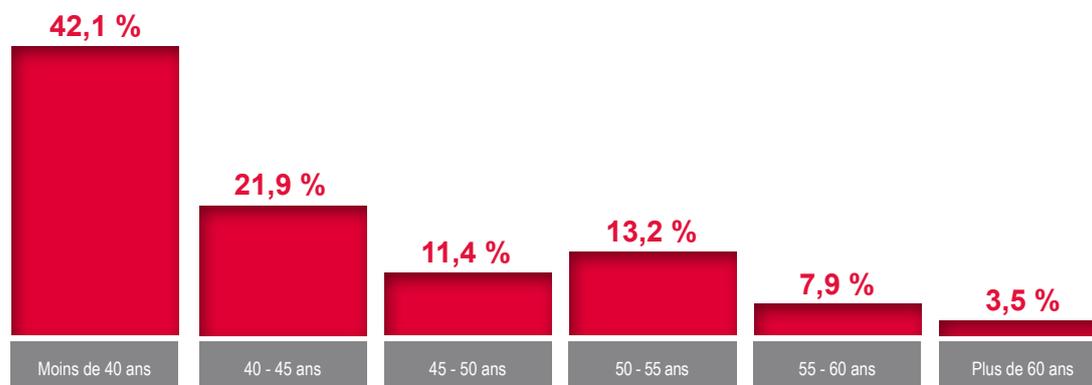
Comme en 2012, afin de classer les répondants, il leur a été demandé d'identifier leur fonction par rapport à une typologie préétablie :

- Responsable Marques
- Responsable Brevets
- Responsable Marques et Brevets
- Directeur / Responsable Juridique
- En charge du Transfert de l'Innovation et de la Valorisation

Une catégorie «Autre» a également été proposée puis recodée statistiquement pour l'analyse des résultats des réponses au Baromètre de la PI.

On constate une part importante de répondants ayant une activité «Responsable Brevets» (37,6 % des répondants), mais également une proportion plus forte qu'en 2012 de «Directeur / Responsable Juridique» (23,1 % vs 17,2 %).

Age du répondant



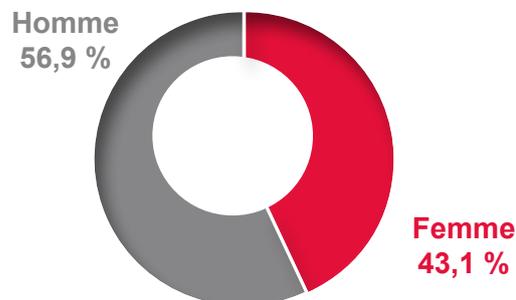
Les répondants ont majoritairement, comme en 2012, moins de 45 ans, avec une forte représentativité de la classe d'âge «Moins de 40 ans» (42,1 % des répondants).

RÉSULTATS

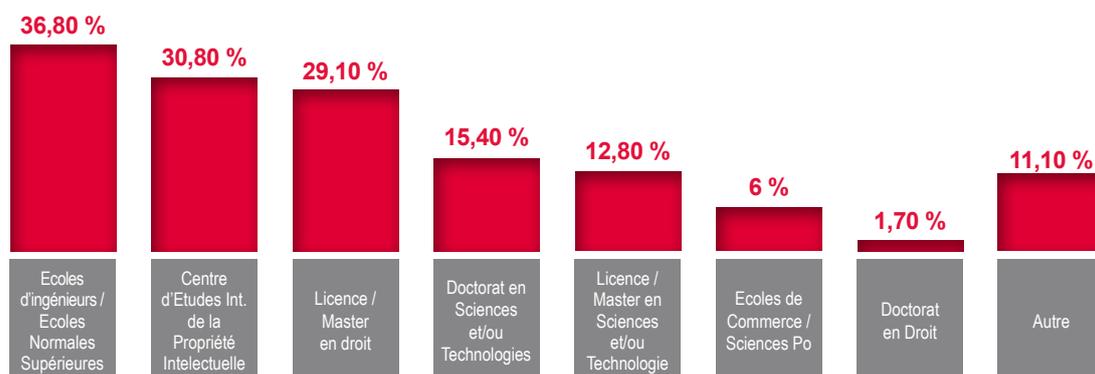
Répartition Homme / Femme

On observe, au sein de l'échantillon, une répartition quasi identique à celle de 2012, avec une petite majorité d'hommes (56,9 %).

On notera, comme en 2012, une relation significative entre le genre des répondants et la fonction occupée. Ainsi, 78 % des répondants «Responsable Marques» sont des femmes, alors que 66 % des répondants «Responsable Brevets» sont des hommes. On observe également, au sein de notre échantillon, que la parité homme-femme est parfaitement respectée pour les répondants «Directeur / Responsable Juridique» (50 % d'hommes et 50 % de femmes).



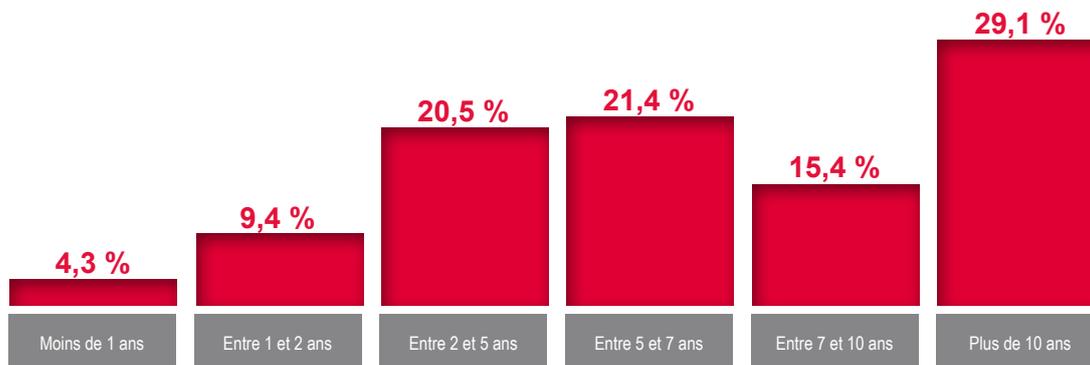
Formation



Plusieurs réponses étant possibles, le total des réponses à cette question est donc supérieur à 100 % des répondants.

Comme en 2012, la majorité des répondants (59 %) sont issus de formation universitaire («Licence / Master en Droit», «Doctorat en Sciences et/ou Technologies», ou encore «Licence / Master en Sciences et/ou Technologies»). On note une représentativité importante des formations d'ingénieurs puisque 36,8 % des répondants déclarent avoir une formation «Écoles d'Ingénieurs / Écoles Normales Supérieures».

Expérience dans le poste (toutes entreprises confondues)



Les répondants ont à 65,9 % une expérience de plus de 5 ans dans leur poste.

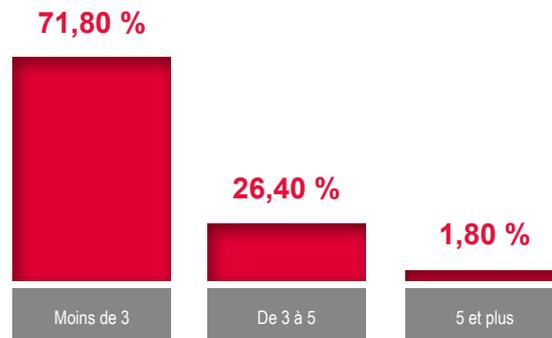
Comme en 2012, cette proportion garantit une forte connaissance des problématiques et enjeux de la PI, et donc une plus grande fiabilité des réponses.

RÉSULTATS

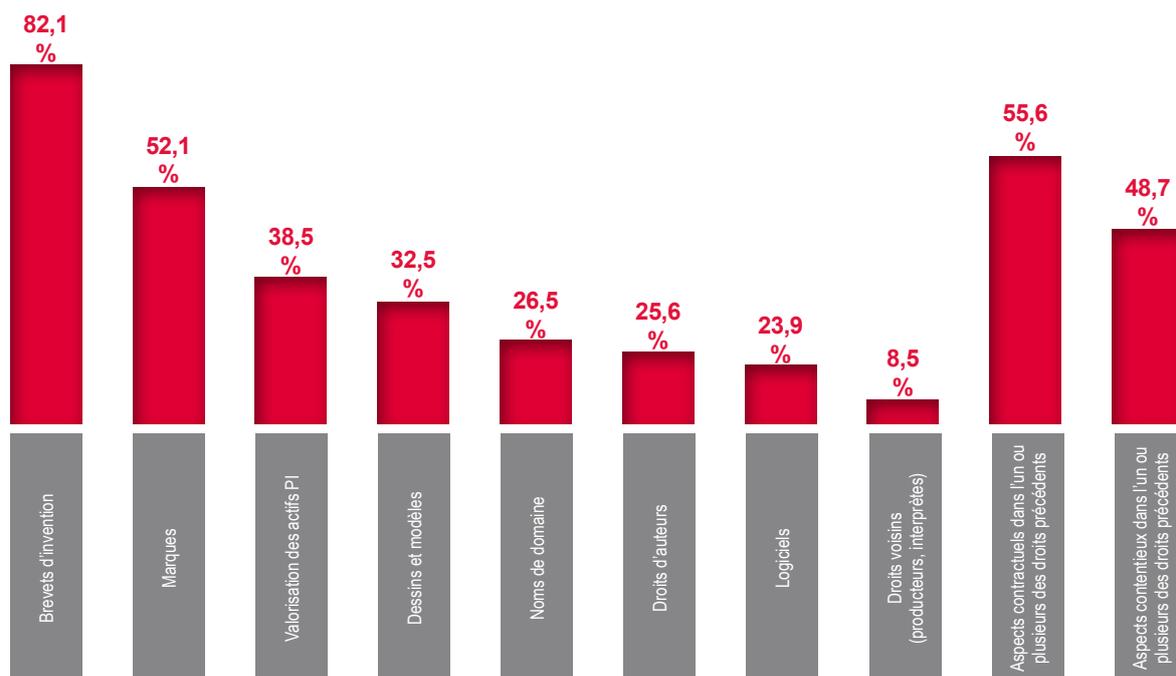
Nombre d'entreprises fréquentées en tant que professionnel de la PI

Majoritairement, les répondants ont exercé en tant que professionnel de la PI dans moins de 3 entreprises.

La relation entre le nombre d'entreprises fréquentées en tant que professionnel de la PI et l'expérience dans le poste (toutes entreprises confondues) n'apparaît pas statistiquement significative. Une personne ayant fréquenté 3 entreprises n'aura pas forcément plus d'expérience dans le poste qu'une personne n'en ayant fréquenté qu'une seule.



Domaines de la PI traités



En 2013, les répondants ont été interrogés sur les domaines de la PI traités au quotidien dans leur activité. Le domaine «Brevets d'invention» arrive en tête des citations avec 82,1 % des répondants traitant de ce domaine. Ceci s'explique naturellement par la composition de l'échantillon puisque plus de 60 % des répondants déclarent être «Responsable Brevets», «Responsable Marques et Brevets» ou «En charge du Transfert de l'Innovation et de la Valorisation».

Les domaines d'activités «Marques», «Dessins et modèles» et «Droits d'auteurs» sont cités en 2^e, 4^e et 6^e positions, avec respectivement 52,1 % des répondants traitant de «Marques», 32,5 % de «Dessins et modèles» et 25,6 % de «Droits d'auteurs».

On observe également, au travers de ce graphique, qu'environ la moitié des répondants traite des aspects contractuels et/ou contentieux dans l'un ou plusieurs des droits précédents. Mais de quelle autonomie disposent les répondants par rapport à la Direction Juridique pour ces questions ?

RÉSULTATS

Autonomie par rapport à la Direction Juridique pour les questions contractuelles

Pour les questions contractuelles, seuls 35,9 % des répondants, ayant déclaré traiter les aspects contractuels, sont autonomes par rapport à la Direction Juridique sur ce sujet.

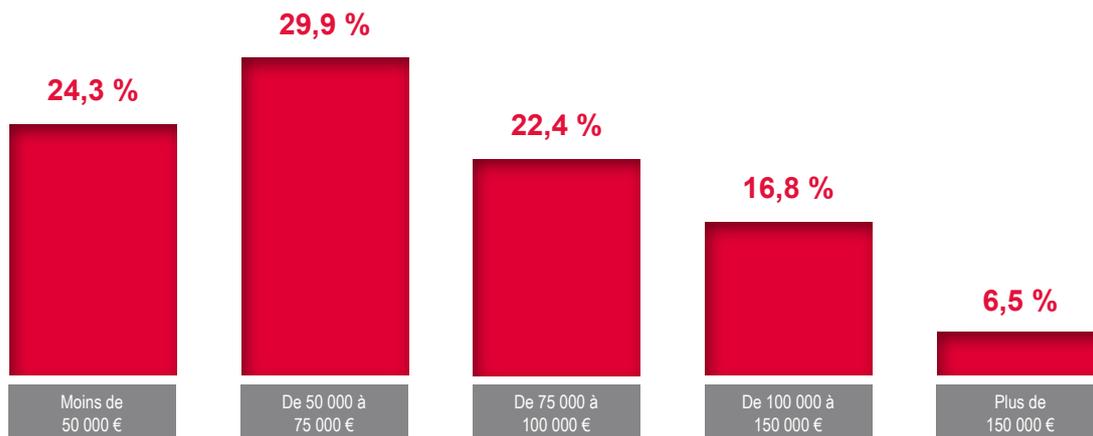


Autonomie par rapport à la Direction Juridique pour la gestion des contentieux

Pour la gestion des contentieux, la proportion est sensiblement la même avec 36,8 % des répondants déclarant être autonomes par rapport à la Direction Juridique. Si les «Responsables Marques» n'ont pas d'autonomie pour la gestion des contentieux, en revanche un tiers des «Responsables Brevets» ou «Responsables Marques et Brevets» sont autonomes par rapport à la Direction Juridique.

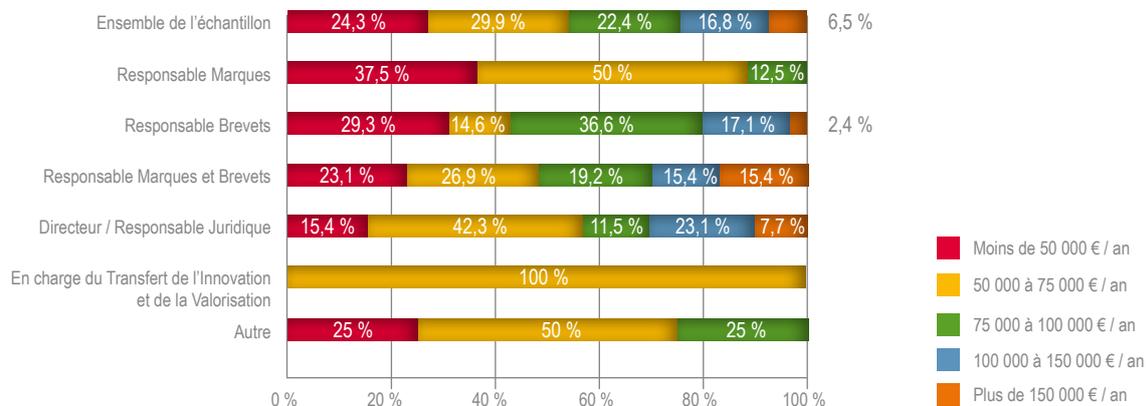


Rémunération



Le niveau global de rémunération et la répartition restent inchangés par rapport au Baromètre de la PI 2012.

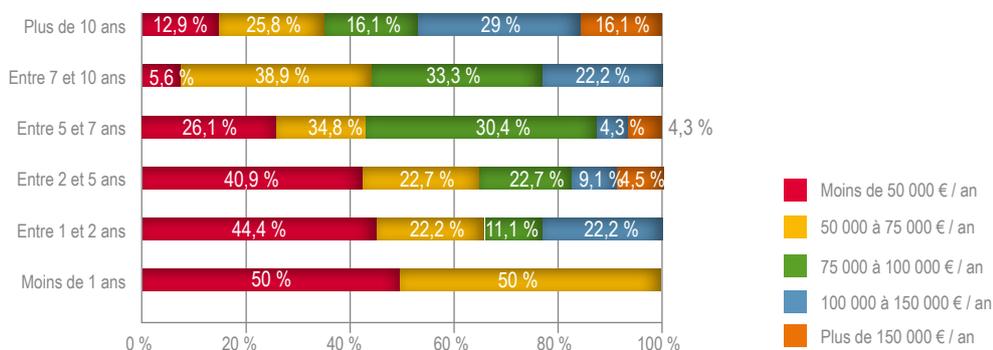
RÉSULTATS



En croisant cette rémunération avec la fonction du répondant, on constate, comme en 2012, de fortes disparités selon la fonction.

Niveau global de rémunération brute selon ancienneté

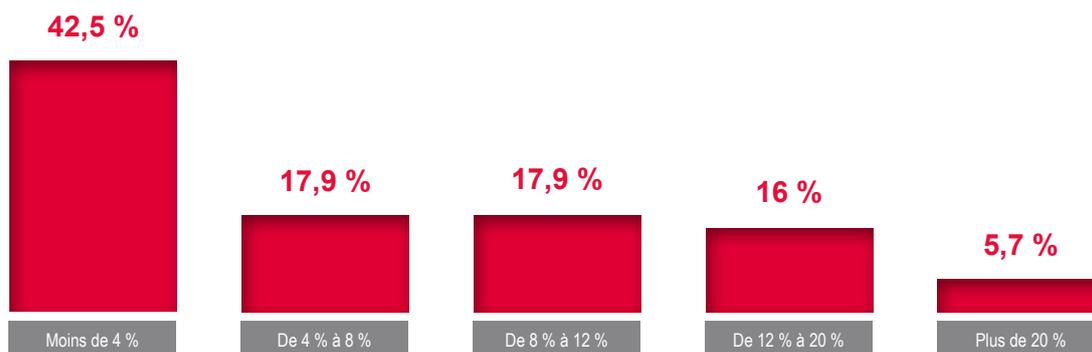
En 2012, les résultats du Baromètre de la PI avaient pu mettre en évidence le fait que la rémunération n'était pas forcément croissante avec l'expérience comme on aurait pu le supposer. Le constat est identique en 2013.



Part de variable dans la rémunération

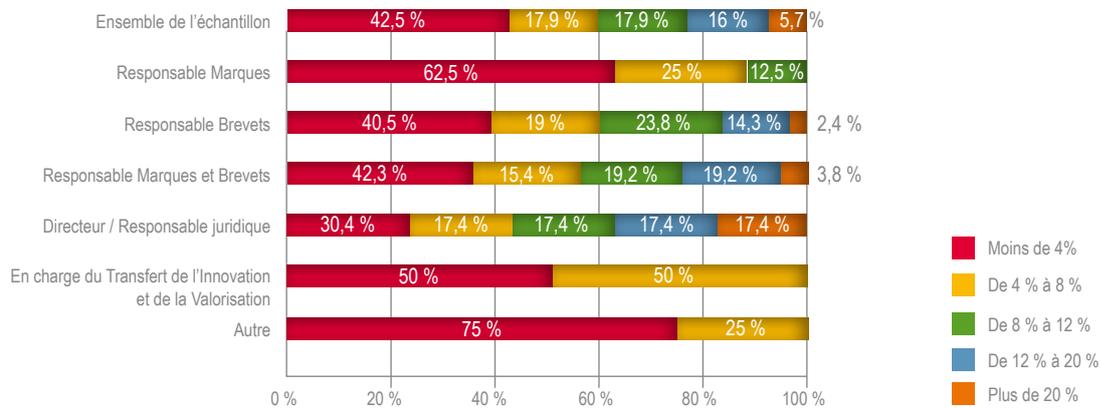
42,5 % des répondants ont perçu une part variable de leur rémunération de moins de 4 %.

Les fréquences de la part de variable dans la rémunération au sein de l'échantillon sont les suivantes :



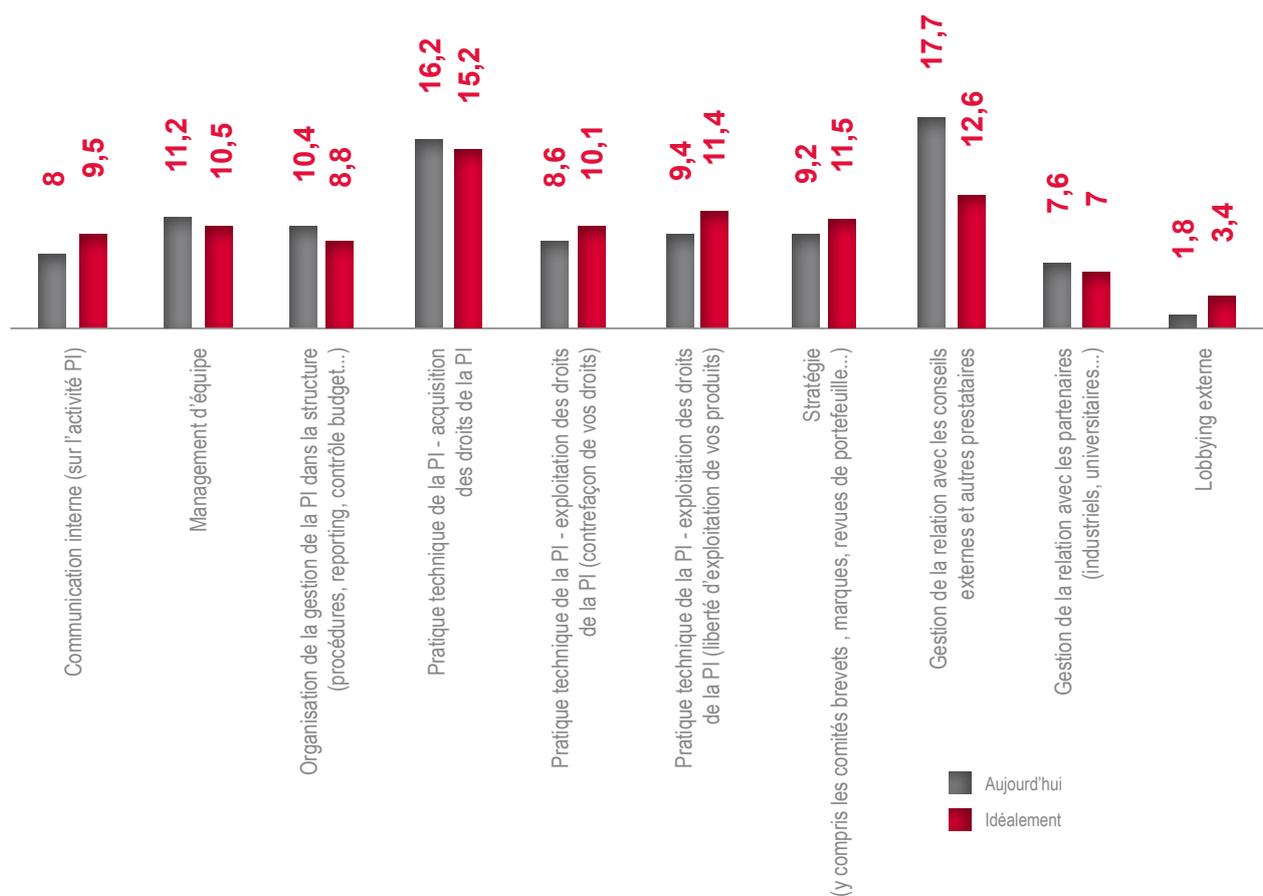
Au sein de chaque fonction, les fréquences se répartissent comme suit :

RÉSULTATS



Répartition du temps pour un Responsable PI

Pour cette question, il a été demandé aux répondants de répartir 100 % de leur temps sur différentes activités métier aujourd'hui et idéalement.



RÉSULTATS

On observe 4 tendances :

1. Comme en 2012, les répondants indiquent passer une large partie de leur temps (34 %) sur de la «Pratique technique de la PI» :

- 16,2 % de leur temps est consacré à l'acquisition des droits de la PI,
- 9,4 % à l'exploitation des droits de la PI (liberté d'exploitation des produits) et
- 8,6 % à l'exploitation des droits de la PI (contrefaçon des droits).

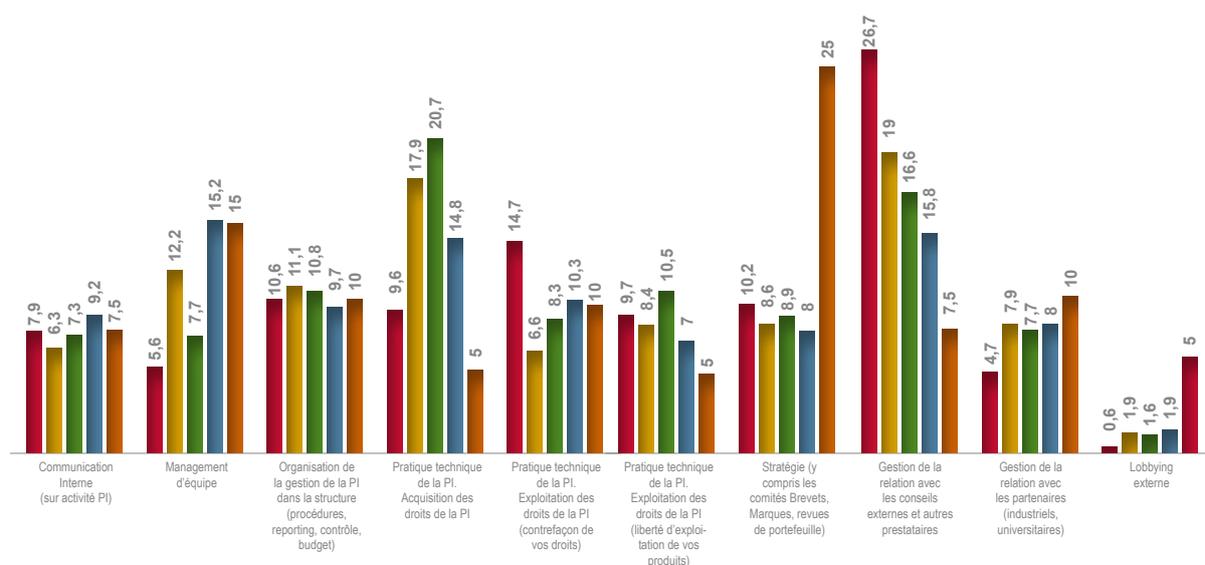
Au-delà de ce constat, on peut noter qu'idéalement les répondants souhaiteraient consacrer plus de leur temps à l'exploitation des droits et moins à l'acquisition. Les résultats montrent également que la «Stratégie (y compris les comités brevets, marques, revues de portefeuille...)» est une des activités à laquelle les répondants souhaiteraient idéalement consacrer plus de temps (+2,3 points). C'est le cas, dans une moindre mesure, pour la «Communication Interne» (+1,5 point) et le «Lobbying externe» (+1,6 point).

2. On note également, que la «Gestion de la relation avec les partenaires (industriels, universitaires...)» (-0,6 point) et dans une mesure plus importante la «Gestion de la relation avec les conseils externes et autres prestataires» (-5,1 points) sont des activités pour lesquelles le temps passé est aujourd'hui trop important par rapport au temps que les répondants souhaiteraient y consacrer idéalement. Cette évolution est encore plus marquée que lors du Baromètre de la PI 2012.

3. En 2012, l'un des axes d'amélioration important souhaité par les Responsables PI était de passer plus de temps sur le lobbying interne (de 4,5 % à 8,4 % de leur temps). C'est apparemment chose faite en 2013, puisqu'ils passent davantage de temps à communiquer en interne (8 %).

4. Les répondants souhaitent également passer moins de temps sur le «Management d'équipe» (- 0,7 point) et sur «l' Organisation de la gestion de la PI dans la structure (procédures, reporting, contrôle budget...)».

Répartition du temps aujourd'hui selon la fonction du répondant



■ Responsable Marques ■ Responsable Brevets ■ Responsable Marques et Brevets ■ Directeur / Responsable Juridique ■ En charge du Transfert de l'Innovation et de la Valorisation

RÉSULTATS

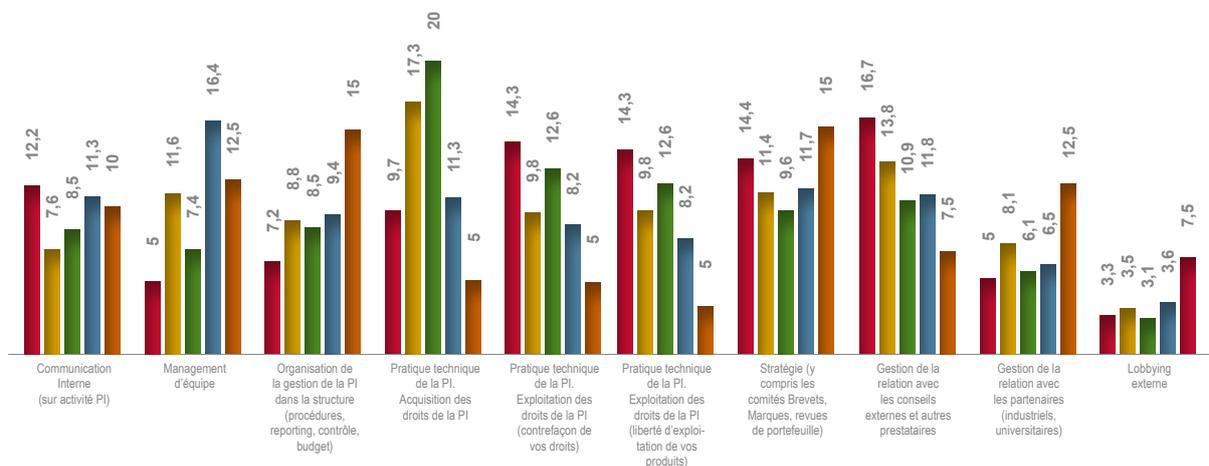
On note, comme en 2012, une répartition différente selon la fonction. Ainsi, le «Directeur / Responsable Juridique» et le répondant «En charge du Transfert de l'Innovation et de la Valorisation» sont ceux qui passent le plus de temps sur le «Management d'équipe».

A ce jour, les activités les plus importantes par fonction sont :

- Pour le «Responsable Marques» : «Gestion de la relation avec les conseils externes et autres prestataires» (26,7 %),
- Pour le «Responsable Brevets» : «Gestion de la relation avec les conseils externes et autres prestataires» (19 %) et «Pratique technique de la PI – acquisition des droits de la PI» (17,9 %),
- Pour le «Responsable Marques et Brevets» : «Pratique technique de la PI – acquisition des droits de la PI» (20,7 %),
- Pour le «Directeur / Responsable Juridique» : «Management d'équipe» (15 %), «Gestion de la relation avec les conseils externes et autres prestataires» (15,8 %) et «Pratique technique de la PI – acquisition des droits de la PI» (14,8 %),
- Pour le répondant «En charge du Transfert de l'Innovation et de la Valorisation» : «Stratégie (y compris les comités brevets, marques, revues de portefeuille...))» (25 %).

Répartition du temps idéalement selon la fonction du répondant

En observant la répartition du temps idéalement selon la fonction du répondant, on constate que la quasi-totalité des répondants souhaitent un lissage de leur activité (ou une meilleure répartition du temps entre les différentes missions qu'ils sont amenés à réaliser). Les répondants souhaitent en particulier disposer de plus de temps pour la «Stratégie (y compris les comités brevets, marques, revues de portefeuille...))», et une diminution du temps consacré à la «Gestion de la relation avec les conseils externes et autres prestataires».

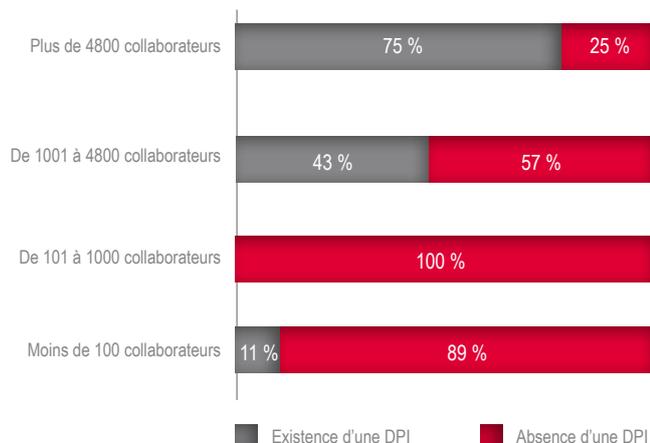
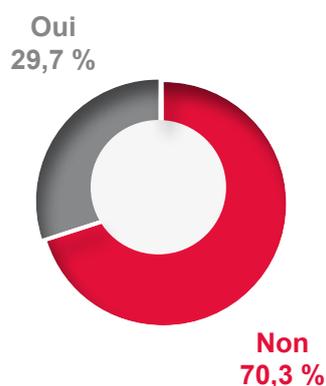


■ Responsable Marques ■ Responsable Brevets ■ Responsable Marques et Brevets ■ Directeur / Responsable Juridique ■ En charge du Transfert de l'Innovation et de la Valorisation

PROFIL DE LA DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

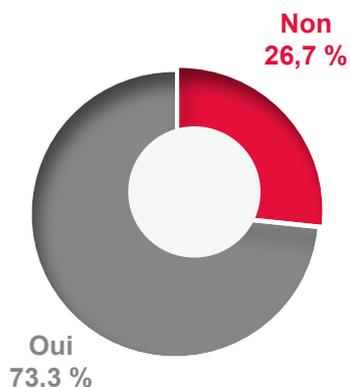
Existence d'une Direction de la PI au sein de la structure

Seulement 29,7 % des répondants déclarent avoir une Direction de la PI (DPI) en tant que telle au sein de leur structure.



La relation entre l'existence d'une DPI et la taille de l'entreprise (nombre de collaborateurs en France) est statistiquement significative. Ainsi, en observant l'existence d'une DPI en fonction de la taille de l'entreprise (nombre de collaborateurs en France), on constate que les entreprises au-delà de 1 000 collaborateurs en France sont celles disposant le plus d'une DPI en tant que telle. En revanche, les entreprises entre 101 et 1 000 collaborateurs ne semblent pas disposer d'une DPI. A noter qu'une petite proportion de petites structures (moins de 100 collaborateurs en France) dispose d'une DPI en tant que telle (11 %). Cette situation peut s'expliquer par le fait que cette catégorie est représentée principalement par des Start-Ups ou jeunes entreprises innovantes pour lesquelles l'innovation et la PI sont clés.

Regroupement des ingénieurs brevets et juristes marques

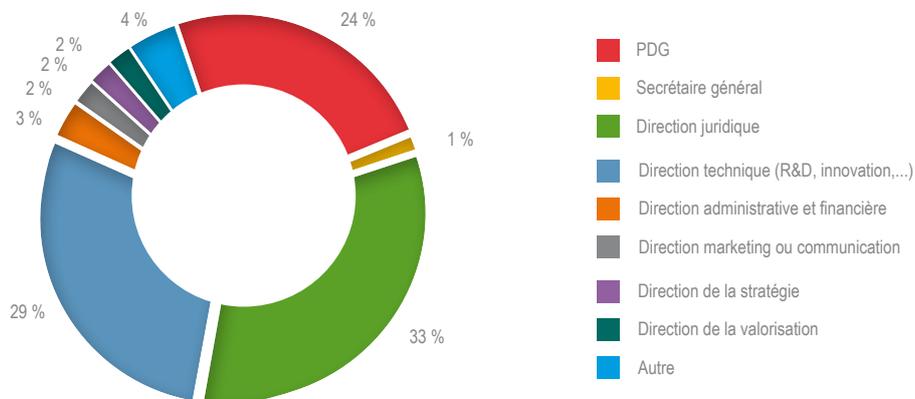


Lorsqu'une Direction de la PI (DPI) existe, les personnes traitant les marques et les personnes traitant les brevets y sont regroupées dans 73,3 % des cas.

Ce résultat est bien plus important que celui observé en 2012 (55,6%).

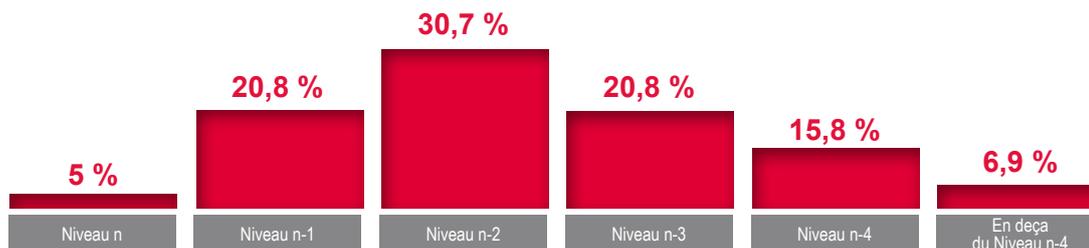
RÉSULTATS

Rattachement hiérarchique direct de la Fonction PI



Comme en 2012, qu'il existe ou non une Direction de la PI, la fonction PI est rattachée de façon quasi-égale au «Président / Directeur général» (24 %), à la «Direction juridique» (33 %) ou à la «Direction technique (R&D, Innovation...» (29 %).

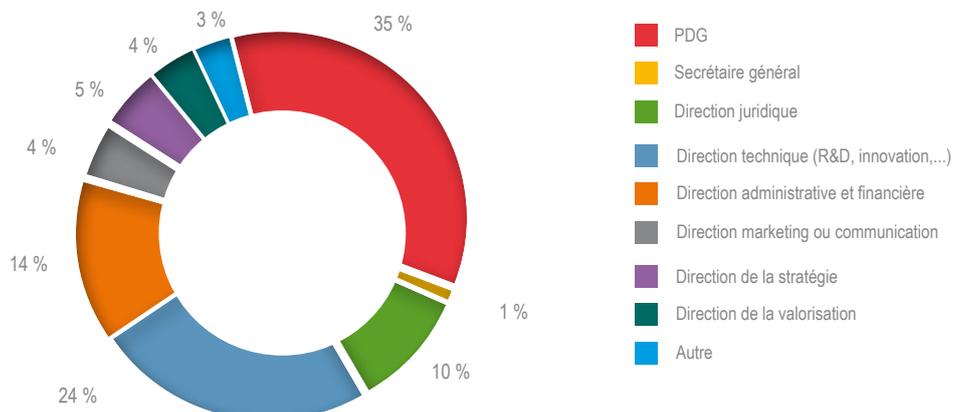
Niveau dans l'organigramme de l'entreprise



En 2013, le Baromètre de la PI a cherché à identifier le positionnement dans l'organigramme du Responsable PI par rapport au plus haut niveau hiérarchique de l'entreprise. Ainsi, plus de la moitié des répondants sont à un «niveau n-1» ou «niveau n-2». Cette proportion dépasse les deux tiers lorsqu'on intègre le «niveau n-3».

On peut donc en conclure que la fonction PI, est à un niveau hiérarchique proche, voire très proche, de la fonction «Président / Directeur Général».

Allocation du budget PI

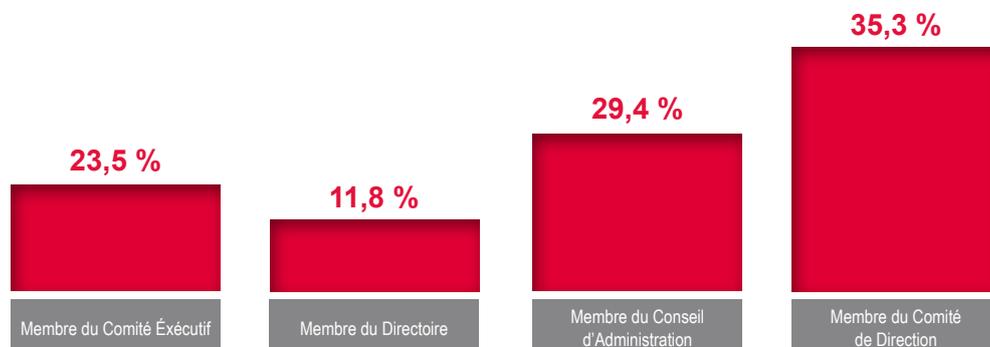


Dans 35 % des cas, le budget PI est alloué par le «Président / Directeur Général». On note que 24 % des répondants déclarent que le budget PI est alloué par la «Direction technique (R&D, Innovation...» et 14 % par la «Direction administrative et financière». La «Direction Juridique» n'alloue le budget que dans 10 % des cas.

RÉSULTATS

Membre d'un organe de gouvernance

20 % des répondants sont membres d'un organe de gouvernance de leur structure.



Parmi ces membres d'un organe de gouvernance, plus de 35 % sont membres du «Comité de Direction», plus de 23 % membres du «Comité Exécutif» et plus de 29 % du «Conseil d'Administration».

ORGANISATION & EQUIPE

Taille en effectif de l'équipe PI (en moyenne)

	Moyenne
Juristes ou personnes en charge des marques	1,5
Personnel support marques	0,5
Ingénieurs ou personnes en charge des brevets	2,2
Personnel support brevets	1,4
TOTAL	5,6

Les équipes PI des répondants au Baromètre de la PI 2013 comptent en moyenne 5,6 personnes dont 2,2 «Ingénieurs ou personnes en charge des brevets», 1,5 «Juristes ou personnes en charge des marques», 1,4 «Personnel support brevets» et 0,5 «Personnel support marques».

	Responsable Marques	Responsable Brevets	Responsable Marques et Brevets	Directeur / Responsable Juridique	En Charge du Transfert de l'Innovation et de la Valorisation
Juristes ou personnes en charge des marques	2,3	-	1,3	1,8	1
Personnel support marques	1,2	-	1	0,5	0
Ingénieurs ou personnes en charge des brevets	-	2,4	2,8	1,2	2
Personnel support brevets	-	1,7	1,7	0,8	1
Total (à titre indicatif)	3,5	4,1	6,8	4,3	4

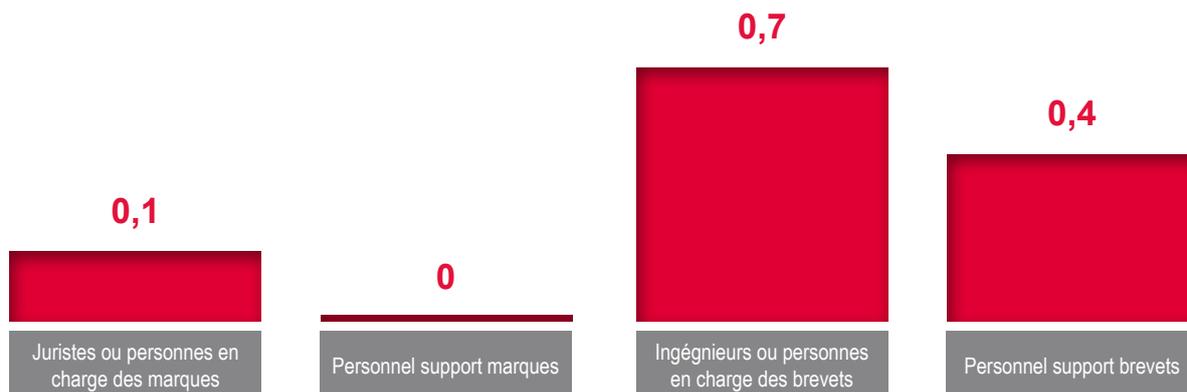
En étudiant les effectifs consacrés aux activités brevets et marques, on constate, en 2013, que les ressources (taille en effectif des équipes) sont assez proches. Ainsi, le «Responsable Marques» encadre une équipe de 3,5 personnes en moyenne et le «Responsable Brevets» une équipe de 4,1 personnes en moyenne.

« L'équipe du « Responsable Marques et Brevets » est la plus importante avec 6,8 personnes en moyenne, tandis que le « Directeur / Responsable Juridique » dirige une équipe de 4,3 personnes, et la personne « en Charge du Transfert de l'Innovation et de la Valorisation » une équipe de 4 personnes en moyenne.

RÉSULTATS

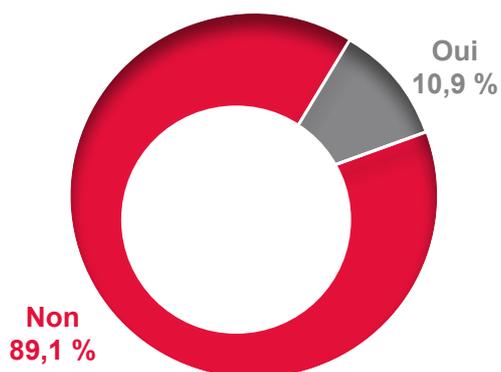
Prévision d'Embauche en 2013

En moyenne, les répondants déclarent que leurs entreprises (ou organismes) vont embaucher 0,7 «Ingénieur ou personne en charge des Brevets» et 0,4 personne pour le support en matière des brevets. Quasiment aucune embauche n'est envisagée en moyenne pour l'activité marques.



Existence d'une cellule «Anti-Contrefaçon»

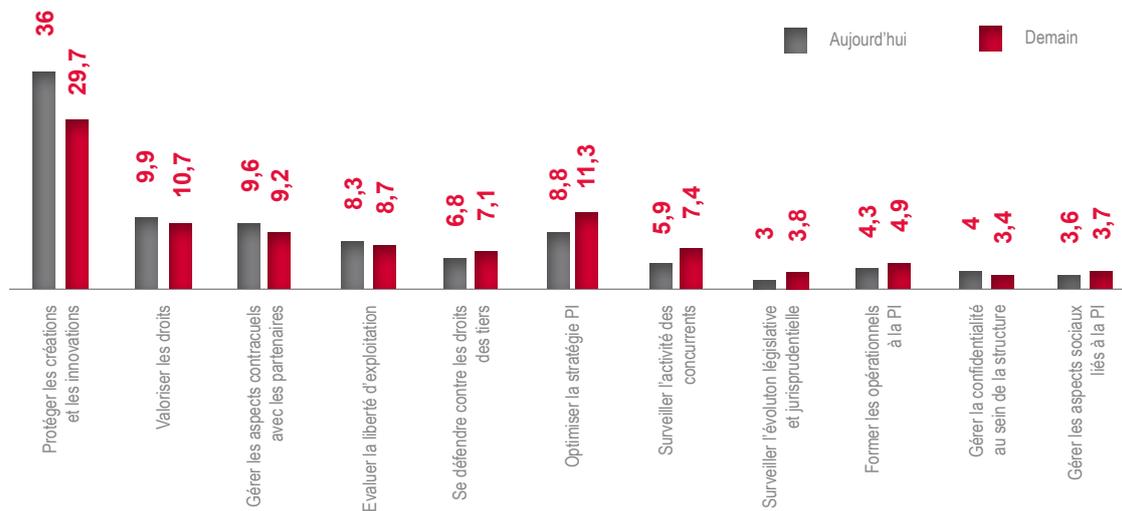
Le Baromètre 2012 de la PI avait déjà mis en évidence que seulement 8,9 % des répondants déclaraient que leur entreprise avait mis en place une cellule «Anti-Contrefaçon». En 2013, cette proportion n'est que légèrement plus importante (10,9 %). Les entreprises ne sont donc pas tentées de structurer en interne leur lutte contre la contrefaçon, bien que ce sujet bénéficie d'un engouement médiatique fort depuis de nombreuses années.



RÉSULTATS

MISSIONS DU RESPONSABLE PI

Mission du Responsable PI - Aujourd'hui vs Demain



A partir d'une liste de missions qui leur était proposée, les répondants devaient répartir 100 points entre les différentes missions qui leur incombent aujourd'hui et 100 points entre celles qui, selon eux, leur incomberont demain.

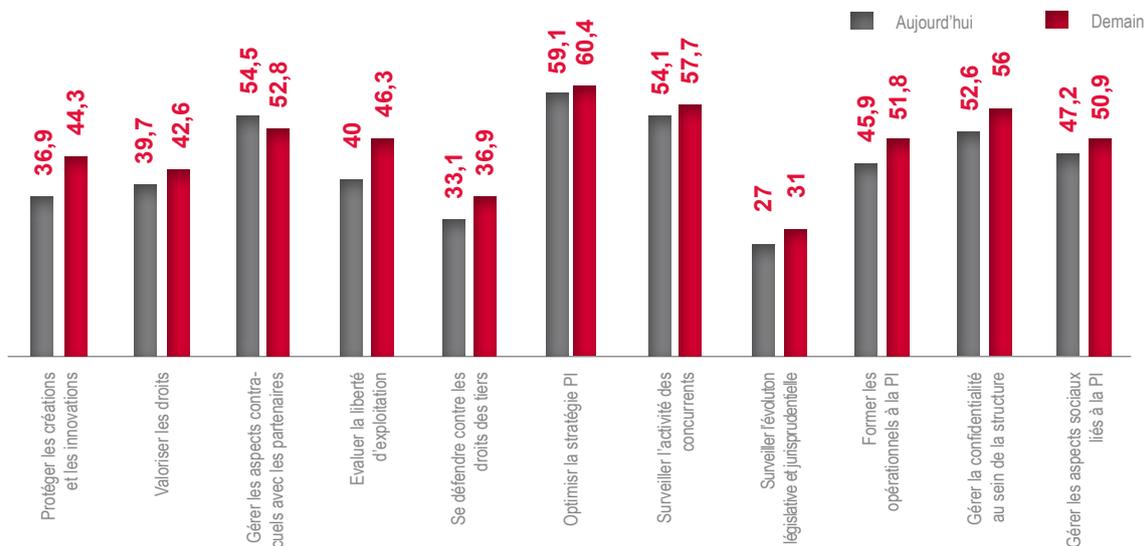
Globalement modérée, comme en 2012, l'évolution des missions des répondants au Baromètre de la PI 2013 portera essentiellement sur trois points :

1. une réduction de l'activité «Protéger les créations et les innovations (dépôts, renouvellements, etc.)»,
2. une augmentation de l'activité «Optimiser la stratégie PI au regard de la stratégie de l'entreprise», et
3. une augmentation de l'activité «Surveiller l'activité des concurrents».

Cela rejoint les résultats 2012, et la mutation que les réponses des répondants avaient déjà pu mettre en lumière vers une activité plus stratégique.

Mission du Responsable PI – Pourcentage d'internalisation

A partir d'une liste de missions qui leur était proposée, les répondants devaient indiquer la proportion gérée en interne de ces missions aujourd'hui et, selon eux, demain.



RÉSULTATS

Les répondants anticipent une internalisation plus importante à l'avenir de certaines de leurs activités.

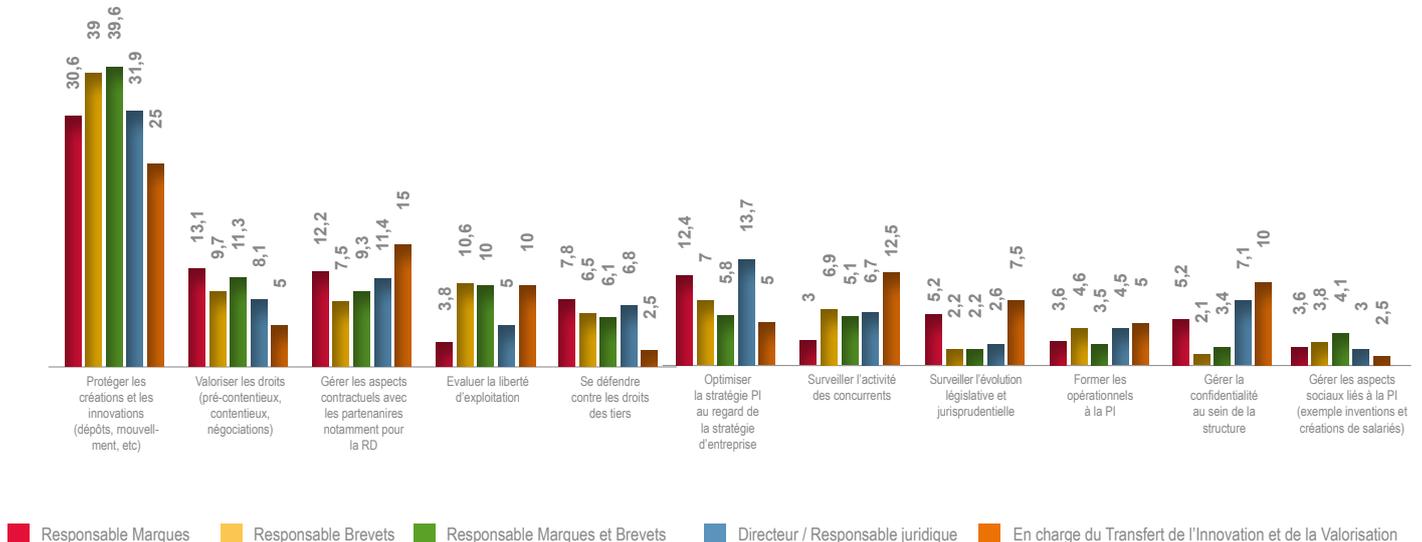
C'est ainsi le cas des activités «Evaluer la liberté d'exploitation» (+6,3 points), «Former les opérationnels à la PI» (+5,9 points), et «Surveiller l'évolution législative et jurisprudentielle» (+4 points) mais surtout «Protéger les créations et les innovations (dépôts, renouvellements, etc.)» (+7,4 %). Cette évolution semble aller à l'encontre des estimations des répondants qui indiquent que cette dernière activité occupera moins de temps dans leur mission à l'avenir (cf. Mission du Responsable PI – Aujourd'hui vs Demain).

Répartition de la mission aujourd'hui selon la fonction

En croisant les données par fonction, on observe, comme en 2012, des variations d'une fonction à une autre.

L'activité des «Responsable Brevets» et «Responsable Marques et Brevets» est pour 40 % du temps consacrée à «Protéger les créations et les innovations (dépôts, renouvellements, etc.)». Il s'agit d'ailleurs de l'activité la plus importante pour chacune des fonctions représentées dans cette étude.

On notera également que le «Directeur / Responsable Juridique» est celui, avec le «Responsable Marques», à passer le plus de temps sur l'activité «Optimiser la stratégie PI au regard de la stratégie de l'entreprise» (respectivement 13,7 % et 12,4 %). Les personnes «En charge du Transfert de l'Innovation et de la Valorisation» sont de manière attendue celles consacrant le plus de temps à l'activité «Gérer les aspects contractuels avec les partenaires, notamment pour la R&D».



ENJEUX DU RESPONSABLE PI

Comme en 2012, les répondants au Baromètre de la PI devaient noter de 1 à 4 (1 = pas du tout important à 4 = très important) différents enjeux auxquels doivent faire face les Responsables PI.

	Moyenne	
	Baromètre 2013	Baromètre 2012
Sensibiliser les décideurs aux enjeux de la PI	3,4	3,3
Gérer les risques PI de l'entreprise y compris les risques financiers (liberté d'exploitation...)	3,3	3,1
Sensibiliser les opérationnels aux enjeux de la PI	3,2	3,1
Adapter le budget, les effectifs et/ou le portefeuille PI à la stratégie de l'entreprise	3	ND
Optimiser la gestion du budget PI	2,9	ND
Constituer un centre de profits (ex. licences, ventes, cessions, etc.) et développer la valorisation du portefeuille PI	2,5	2,2
Être attentif aux nouvelles technologies, à l'influence des réseaux sociaux...	2,4	2,2
Avoir le meilleur rattachement hiérarchique pour l'équipe PI	2,2	2,8
Favoriser la communication externe (statistiques relatives au nombre de dépôts...)	1,9	1,8
Autres enjeux	1,9	ND

En 2012, deux enjeux principaux avaient pu être mis en évidence, un enjeu de reconnaissance et de compréhension du rôle de la PI, et un enjeu opérationnel.

Cette année, les Responsables de la PI font face, selon eux, à un triple enjeu :

1. Un enjeu plus marqué de reconnaissance et de compréhension du rôle de la PI à travers la sensibilisation du management («Sensibiliser les décideurs aux enjeux de la PI») et des opérationnels («Sensibiliser les opérationnels aux enjeux de la PI») aux enjeux de la PI.
2. Un enjeu opérationnel plus souligné qu'en 2012 («Gérer les risques PI de l'entreprise y compris les risques financiers (liberté d'exploitation...)») et lié à l'activité quotidienne des Responsables de la PI,
3. Et enfin, un enjeu d'optimisation des ressources et d'alignement sur la stratégie de l'entreprise («Adapter le budget, les effectifs et/ou le portefeuille PI à la stratégie de l'entreprise» et «Optimiser la gestion du budget PI»).

BUDGET

Budget total en France

Tranche de CA	Budget PI Moyen en €	Ratio* 2013	Ratio* 2012
Moins de 35 M€	312 000	1,95 %	1,49 %
De 35 à 378 M€	511 000	0,21 %	0,26 %
De 378 à 2 120 M€	755 000	0,11 %	0,18 %
Plus de 2 120 M€	3 408 333	0,06 %	0,05 %
Ensemble de l'échantillon	1 757 283	-	-

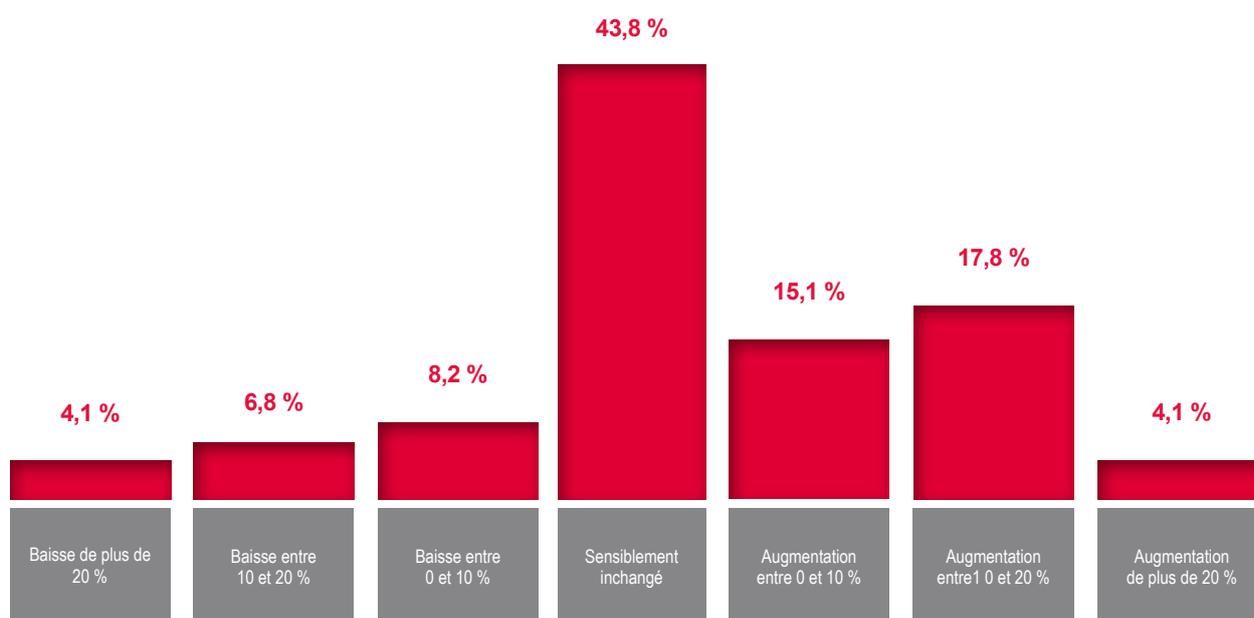
*Budget PI moyen / CA moyen de la tranche

RÉSULTATS

En moyenne, en 2013, pour l'échantillon, le budget total PI est de 1 757 283 €. Ce budget est à comparer au budget moyen total en R&D de l'échantillon qui s'élève à 95 268 077 €. Pour mémoire, le chiffre d'affaires moyen total en France de notre échantillon est de 524,8 millions d'Euros.

Comme en 2012, la proportion du budget PI par rapport au CA moyen de l'entreprise baisse lorsque le CA augmente.

Evolution du budget par rapport à A-1



En 2013, le budget PI est en croissance ou inchangé, avec 43,8 % des répondants qui déclarent que leur budget est resté inchangé par rapport à l'année précédente, et 37 % qui déclarent qu'il a augmenté.

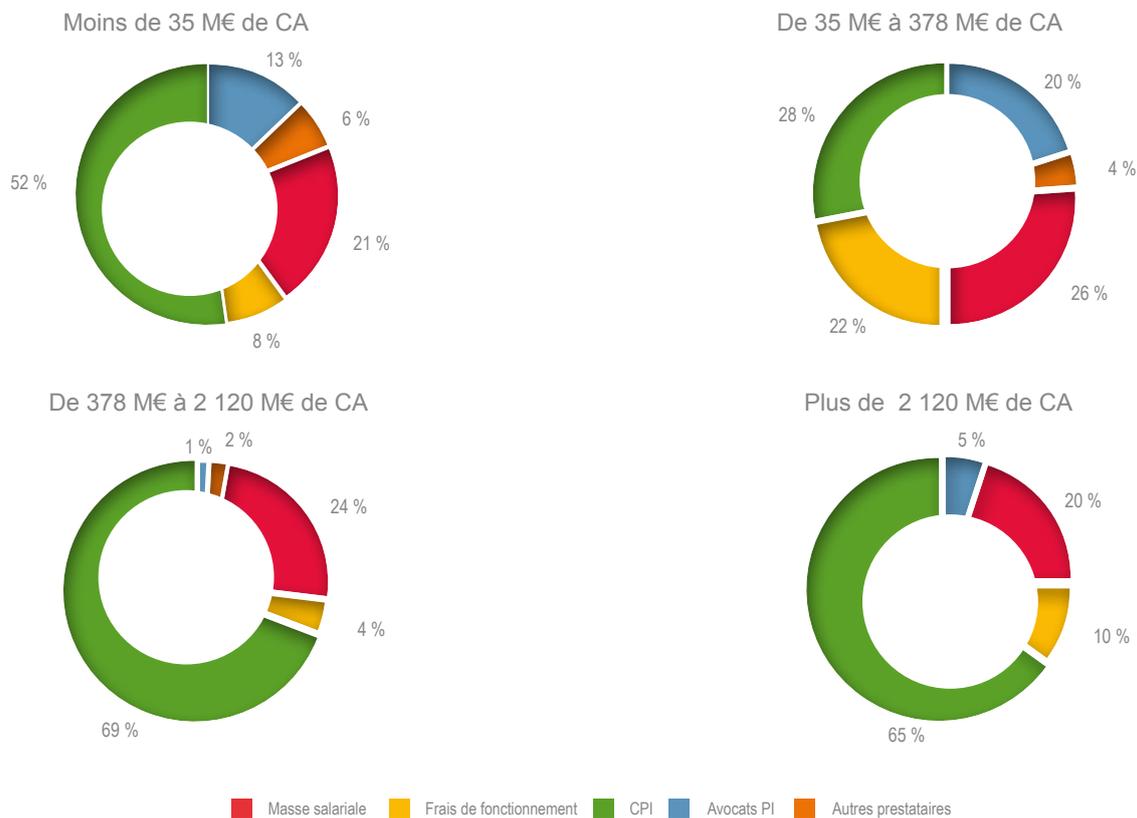
Si on observe l'évolution du budget PI selon le chiffre d'affaires en France, on note les évolutions suivantes :

Tranche de CA	Budget PI en baisse	Budget PI inchangé	Budget PI en hausse
Moins de 35 M€	20 %	53 %	27 %
De 35 à 378 M€	19 %	31 %	50 %
De 378 à 2 120 M€	40 %	40 %	20 %
Plus de 2 120 M€	25 %	75 %	0 %

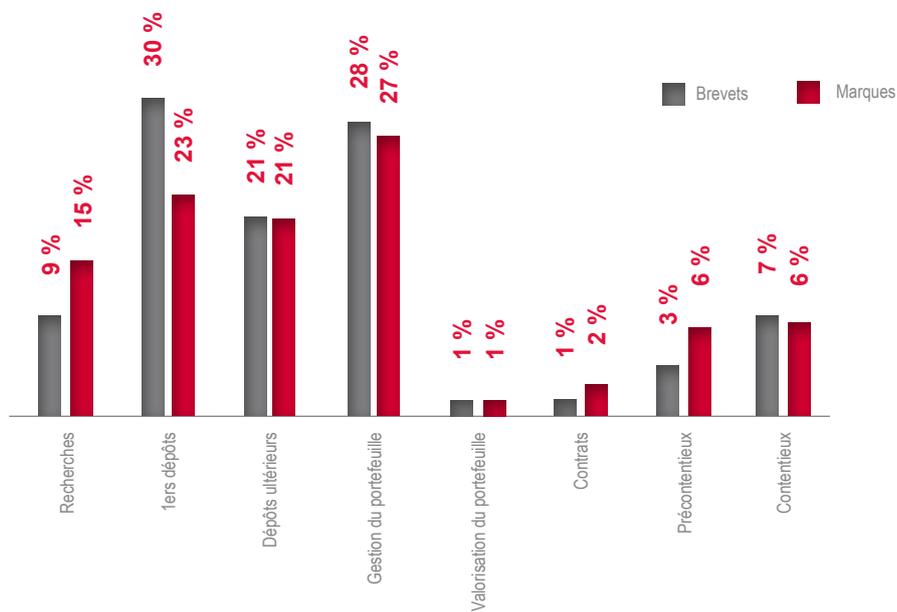
RÉSULTATS

Ventilation du budget PI

Les graphiques suivants permettent, selon le CA de l'entreprise (ou de l'organisme), d'observer la ventilation du budget PI des répondants au Baromètre de la PI 2013.



Répartition du budget confié à des prestataires externes (CPI, avocats...)



RÉSULTATS

Concernant la répartition du budget brevets confié à des prestataires externes, on observe 3 principaux postes :

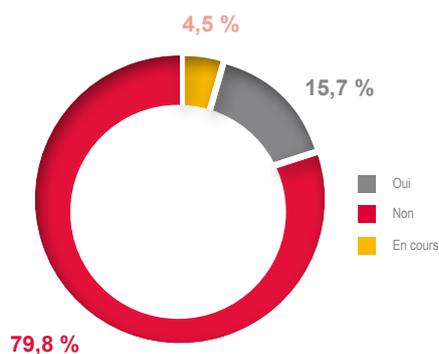
- Le poste «1er dépôts» qui représente 30 % du budget brevets confié à des prestataires externes,
- Le poste «Gestion du portefeuille (traitement des rapports de recherche, lettres officielles, taxes de maintien en vigueur, renouvellements)» qui représente 27 % du budget brevets confié à des prestataires externes, et
- Le poste «Dépôts ultérieurs» qui représente 21 % du budget brevets confié à des prestataires externes.

Concernant la répartition du budget marques confié à des prestataires externes, on observe 4 principaux postes :

- Le poste «Gestion de portefeuille» qui représente 27 % du budget marques confié à des prestataires externes,
- Le poste «1er dépôts» qui représente 23 % du budget marques confié à des prestataires externes,
- Le poste «Dépôts ultérieurs» qui représente 21 % du budget marques confié à des prestataires externes, et
- Le poste «Recherches» qui représente 15 % du budget marques confié à des prestataires externes.

PERFORMANCE DE LA DIRECTION PI

Systeme d'évaluation de la Direction de la PI



Dans les mêmes proportions qu'en 2012, 79,8 % des répondants ont déclaré qu'aucun système d'évaluation de la Direction de la PI n'avait été mis en place (79,7 % en 2012).

On pourra cependant noter que 15,7 % des répondants déclarent qu'un système est en place (vs. 14,5 % en 2012) et que 4,5 % déclarent que cela est en cours (vs 5,8 % en 2012). On constate donc un transfert des répondants ayant déclaré qu'un système était en cours de mise en place en 2012, vers le fait que ce système est effectivement en place en 2013.

Indicateurs d'évaluation utilisés (par % de citations)

Les principaux indicateurs d'évaluation utilisés par les entreprises ayant mis en place un système d'évaluation de la PI sont :

Nombre de dépôts	88,9 %
Nombre d'innovations / créations traitées par la Direction de la PI	66,7 %
Valeur ajoutée pour l'entreprise	38,9 %
Évaluation des actions de la Direction de la PI par l'Audit Interne / l'Inspection	27,8 %
Étude de satisfaction des clients internes	27,8 %
Impact sur la concurrence	22,2 %
Feuille de temps	11,1 %
Nombre de contentieux par an	11,1 %
Nombre de contentieux gagnés par an	5,6 %

Indices et ratios de mesure de la performance

Au-delà des données statistiques de 1^{ers} dépôts, les données du Baromètre de la PI permettent de calculer différents indices ou ratios pouvant être utiles comme référentiel pour mesurer la performance de la fonction PI au sein des entreprises.

RÉSULTATS

Voici quelques ratios pour les Brevets :

Sur la base des répondants ayant déclaré plus de 10 premiers dépôts en 2012	Taux d'internalisation de l'activité «Protéger les créations et les innovations (dépôts, renouvellements, etc.)»		
	Moins de 25 %	De 25 à 50 %	Plus de 50 %
Nombre de 1 ^{er} dépôts de brevets par Ingénieur Brevet en 2012	58,4	26	17,6
Nombre d'extensions de brevets par Ingénieur Brevet en 2012	11,6	32,5	12,8
Nombre de 1 ^{er} dépôts de brevets en fonction de l'effectif Brevets (Ingénieurs Brevets + Fonction support) en 2012	31,2	17,8	16,8
Nombre d'extensions de brevets en fonction de l'effectif Brevets (Ingénieurs Brevets + Fonction support) en 2012	9,1	16,3	8,9
Nombre de 1 ^{er} de brevets en fonction effectif France de l'entreprise (par milliers de personnes) en 2012	11,1	6,5	9

Voici quelques ratios pour les Marques :

Sur la base des répondants ayant déclaré plus de 10 premiers dépôts en 2012	Taux d'internalisation de l'activité «Protéger les créations et les innovations (dépôts, renouvellements, etc.)»		
	Moins de 25 %	De 25 à 50 %	Plus de 50 %
Nombre de 1 ^{er} dépôts de marques par Juristes en 2012	12,5	25	10,4
Nombre d'extensions de marques par Juristes en 2012	15	N/S	65,7
Nombre de 1 ^{er} dépôts de marques en fonction de l'effectif Marques (Juristes + Fonction support) en 2012	9,2	25	5,8
Nombre d'extensions de marques en fonction de l'effectif Marques (Juristes + Fonction support) en 2012	5	N/S	30,3
Nombre de 1 ^{er} dépôts de marques en fonction effectif France de l'entreprise (par milliers de personnes) en 2012	2,8	N/S	4,9

PERCEPTION DU RÔLE STRATEGIQUE DE LA PI

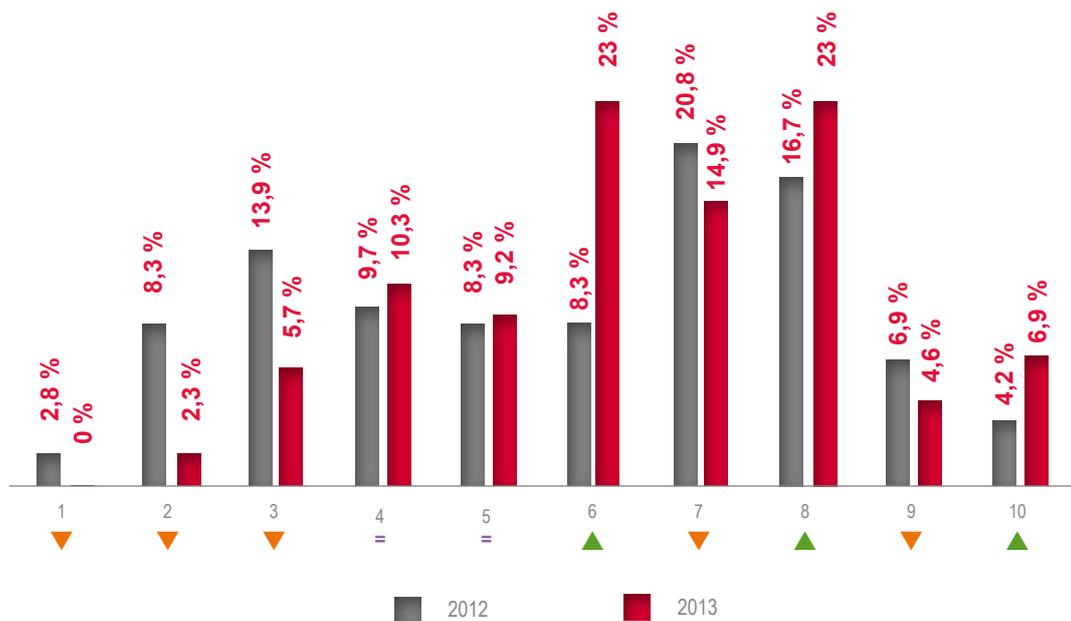
Degré de perception dans l'entreprise du rôle stratégique de la Direction de la PI

Les répondants ont été interrogés sur le degré de perception, au sein de leur entreprise, du rôle stratégique de la PI en attribuant une note de 1 à 10 (1 = pas du tout stratégique à 10 = très stratégique).

Dans cette question, on demandait aux Responsables PI d'indiquer, d'après eux, le niveau de perception de l'entreprise sur l'aspect stratégique de la PI. Il ne s'agit donc pas de la perception des responsables eux-mêmes sur la PI, mais bien du positionnement de la PI tel que ressenti par le reste de l'entreprise.

En 2013, la moyenne est à 6,5 (vs 5,8 en 2012) et la médiane à 6 (inchangée par rapport à 2012).

RÉSULTATS



Le graphique ci-dessus nous permet de constater que la notation connaît une évolution significative vers une perception du rôle stratégique de la PI plus importante au sein des entreprises. Ainsi, en 2013, 34,1 % des répondants ont attribué une note supérieure ou égale à 7, alors qu'ils n'étaient que 27,8 % à le faire en 2012.

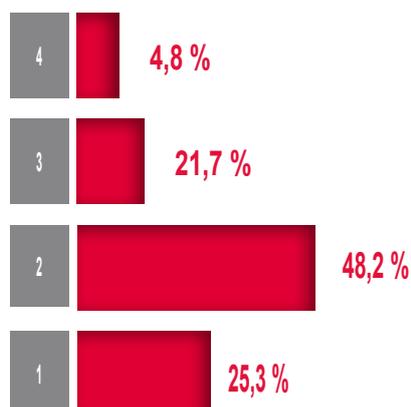
FOCUS SUR LA VALORISATION DES ACTIFS

Valorisation des actifs PI

Les répondants ont été interrogés sur le stade de la valorisation des actifs immatériels au sein de leur entreprise (structure) en attribuant une note de 1 à 4 (1 = pas du tout avancé à 4 = très avancé).

Il apparaît qu'en 2013, la moyenne s'établit à 2,1, ce qui laisse à penser, comme en 2012, que la valorisation des actifs immatériels est à un stade peu avancé au sein des entreprises des répondants au Baromètre de la PI. Cependant, cette moyenne est supérieure à celle obtenue lors de l'édition 2012 du Baromètre de la PI (1,9 pour mémoire). Ce constat, stade de la valorisation peu avancé mais plus important qu'en 2012, est renforcé par la lecture du graphique suivant qui montre la proportion de citations obtenues pour les 4 niveaux de l'échelle de réponses.

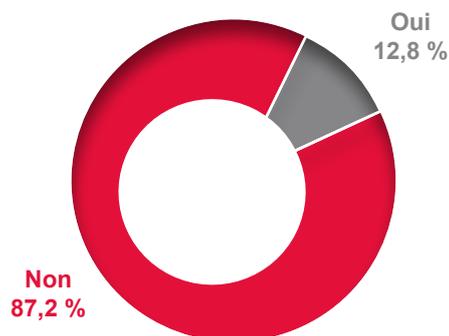
Ainsi, en 2013, les notes 1 et 2 ont obtenu plus de 70 % des citations de l'ensemble des répondants au Baromètre de la PI (vs plus de 80 % en 2012). Par ailleurs, les répondants ont été plus nombreux en 2013 à citer une note de 3 (21,7 % des citations) qu'en 2012 (13 % des citations), confirmant ainsi l'évolution positive.



RÉSULTATS

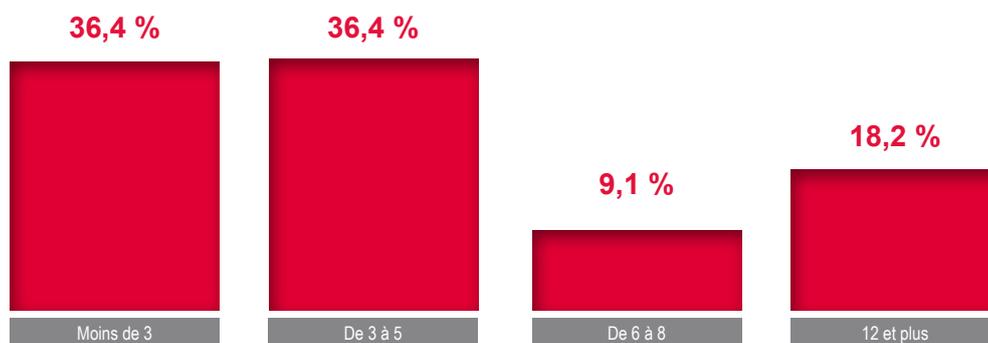
Existence d'une cellule de valorisation

Seulement 12,8 % des répondants déclarent que leur entreprise a mis en place une cellule de valorisation des actifs immatériels.



Nombre de chargés de valorisation au sein de la cellule de valorisation

En moyenne, une cellule de valorisation compte un peu plus de 5 collaborateurs (moyenne à 5,5). Le graphique ci-dessous nous permet d'observer la taille des équipes de la cellule de valorisation :



D'après ces résultats, les cellules de valorisation sont majoritairement des petites équipes de moins de 8 collaborateurs, ou, dans une moindre proportion, des équipes de plus de 12 collaborateurs.

Nombre de dossiers de valorisation suivis annuellement

Les répondants ont été interrogés sur le nombre de dossiers de valorisation (y compris ceux n'impliquant pas de problématiques PI) suivis annuellement. On observe les résultats suivants :

	Moyenne
Nombre de dossiers suivis dans l'année mais n'ayant pas abouti à la signature d'un accord	122,3
Nombre de dossiers suivis ayant abouti EN 2012 à la signature d'un accord	20,6
Nombre de dossiers suivis ayant abouti AVANT 2012 à la signature d'un accord	31,5

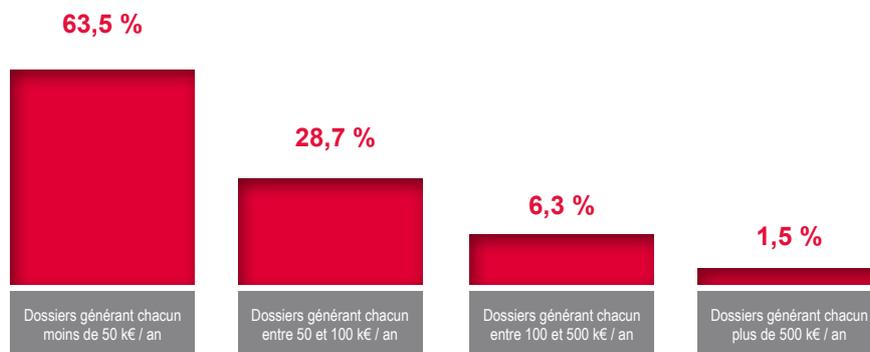
Le ratio du nombre de dossiers aboutis sur le nombre de dossiers traités s'établit en 2013 à 17% (vs 18% en 2012).

RÉSULTATS

Répartition selon le segment de revenus annuels générés par dossier

Les répondants ont été interrogés sur le nombre de dossiers générant différents niveaux de revenus annuels. On observe les résultats suivants :

	Nombre moyen de dossiers
Dossiers générant chacun moins de 50 k€/an	30,3
Dossiers générant chacun entre 50 et 100 k€/an	13,7
Dossiers générant chacun entre 100 et 500 k€/an	3
Dossiers générant chacun plus de 500 k€/an	0,7

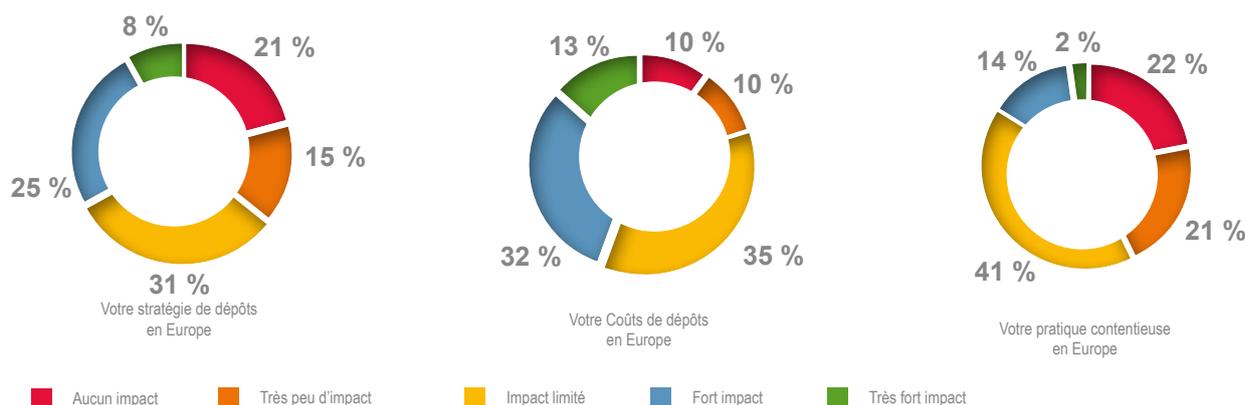


Ces résultats sont à mettre en perspective avec le revenu médian de la cellule de valorisation qui s'élève à 300 000 € selon les répondants.

FOCUS ACTUALITE SUR LE BREVET UNITAIRE

Après de longues années de discussion, le Brevet Unitaire semble aujourd'hui devenir une réalité, et dans quelques mois, normalement, un nouvel outil de protection des inventions en Europe. Mais comment est-il appréhendé par ses futurs utilisateurs, c'est-à-dire les Responsables PI en entreprise ? Quel impact aura-t-il sur leurs stratégies ? Va-t-il faire évoluer les coûts de dépôts ? De contentieux ? Si oui, dans quel sens ? C'est pour répondre à l'ensemble de ces questions, que nous avons souhaité interroger les répondants au Baromètre de la PI sur le Brevet Unitaire.

Impact du Brevet Unitaire



RÉSULTATS

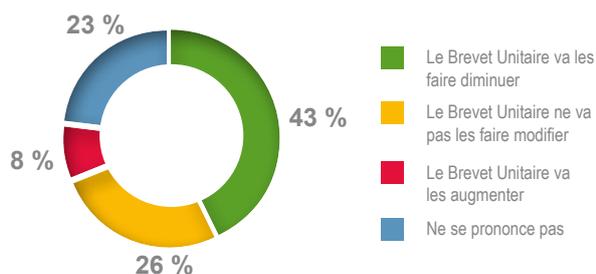
Pour cette première question, on observe que, selon les répondants au Baromètre de la PI, le Brevet Unitaire n'aura pas ou peu d'impact (Impact limité, Très peu d'impact, et Aucun Impact) sur :

- Leurs coûts de dépôts en Europe : 55 %,
- Leurs stratégies de dépôts en Europe : 67 %,
- Leur pratique contentieuse en Europe : 84 %.

On peut donc en conclure que le Brevet Unitaire ne va pas révolutionner la pratique de la PI des responsables français ayant répondu au Baromètre de la PI 2013 et que l'impact, bien que limité, sera le plus important sur les coûts de dépôts.

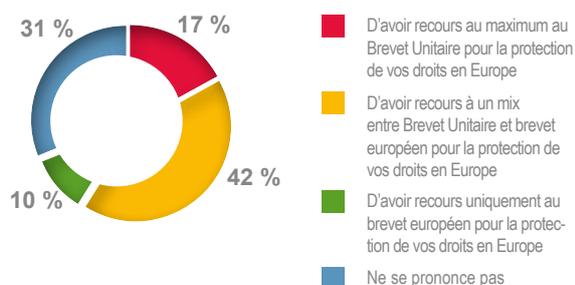
Evolution des coûts de dépôts

En l'absence d'informations disponibles sur les futurs coûts, en particulier les taxes officielles relatives au Brevet Unitaire, et malgré les objectifs affichés par les pouvoirs publics, les répondants sont seulement 43 % à indiquer que le Brevet Unitaire va effectivement diminuer les coûts de leurs dépôts de Brevets en Europe. Ils sont 8 % à indiquer que cela les fera augmenter.



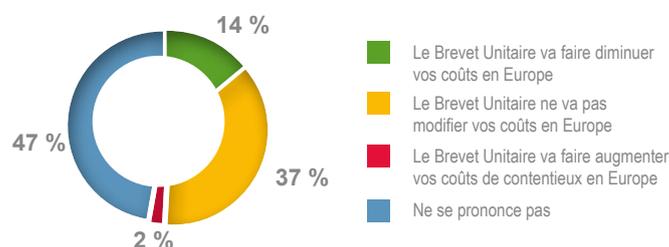
Stratégie envisagée vis-à-vis du Brevet Unitaire

Seuls 17 % des répondants au Baromètre de la PI pensent avoir recours au maximum au Brevet Unitaire pour la protection de leurs droits en Europe. Ils sont 42 % à penser qu'ils utiliseront un mix Brevet Unitaire et Brevet Européen, et 10 %, à déclarer, qu'ils auront recours uniquement au Brevet Européen.



Evolution des coûts de contentieux

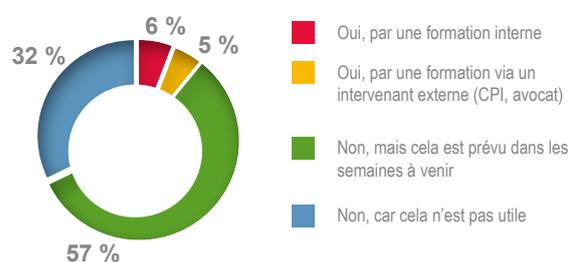
De même, ils sont seulement 14 % à penser que le Brevet Unitaire fera diminuer les coûts de contentieux.



Formation sur le Brevet Unitaire

Malgré une utilisation prévue toute relative, les répondants au Baromètre de la PI, sont déjà 68 % à avoir prévu (57 %) ou fait suivre (11 %) une formation sur le sujet à leur équipe.

Seulement 32 % jugent cela inutile et ne l'ont pas planifié en 2013.





LAVOIX PARIS

Tel. : + 33 (0)1 53 20 14 20
e-mail : paris@lavoix.eu

LAVOIX LYON

Tel. : + 33 (0)4 78 60 52 84
e-mail : lyon@lavoix.eu

LAVOIX MUNICH

Tel. : + 49 (0)89 452 05 870
e-mail : munich@lavoix.eu

LAVOIX TOULOUSE

Tel. : + 33 (0)5 62 15 04 65
e-mail : toulouse@lavoix.eu

LAVOIX RENNES

Tel. : + 33 (0)2 99 83 53 53
e-mail : rennes@lavoix.eu

LAVOIX AVOCATS

Tel. : + 33 (0)1 55 35 05 35
e-mail : avocats@lavoix.eu

CONTACT :

Lionel DESCHAUX - Responsable Marketing, Communication et Business Développement
Email : deschaux@lavoix.eu
Tel : +33 (0)1 53 20 14 20